

**ÉVALUATION DE L'ALLOCATION
POUR UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
OU UNE GARDERIE RECEVANT DES ENFANTS
ISSUS D'UN MILIEU DÉFAVORISÉ**

Perceptions et opinions
de gestionnaires de CPE ou de garderies

**ÉVALUATION DE L'ALLOCATION
POUR UN CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
OU UNE GARDERIE RECEVANT DES ENFANTS
ISSUS D'UN MILIEU DÉFAVORISÉ**

Perceptions et opinions
de gestionnaires de CPE ou de garderies

Avis aux lecteurs

Comme la grande majorité du personnel dans les services de garde éducatifs au Québec est de sexe féminin, nous utilisons le genre féminin pour désigner ces personnes.

Ministère de la Famille et des Aînés
Mai 2012

RESPONSABLE DE L'ÉVALUATION

Hélène Lavoie

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

COLLABORATION

Marie Hélène Saint-Pierre

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

COLLECTE DE DONNÉES

Stratégie organisation et méthode SOM inc.

RÉDACTION DU RAPPORT

Jacques Cloutier

Planification stratégique et communication

DIRECTRICE

France Veilleux

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique
Ministère de la Famille et des Aînés

ISBN : 978-2-550-64152-0 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2012

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives Canada, 2012

© Gouvernement du Québec, 2012

REMERCIEMENTS

Des remerciements particuliers s'adressent aux membres du comité de suivi pour leurs précieux commentaires tout au long de la démarche.

COMITÉ DE SUIVI DE L'ÉVALUATION

Conseil québécois des services de garde éducatifs à l'enfance

Lynda Gravel

Association québécoise des centres de la petite enfance

Martine Staehler

Ministère de la Famille et des Aînés

Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique

Hélène Lavoie

Marie Hélène Saint-Pierre

Direction de l'accessibilité et de la qualité des services de garde

Carmen Hatin

Direction du financement et des immobilisations des services de garde

Marthe Harvey

Direction du développement de l'enfant

Odette Perron

Josée Roy

Que soient aussi remerciées toutes les autres personnes qui, au sein du Ministère, ont apporté leur contribution à l'une ou l'autre étape des travaux.

Enfin, cette évaluation n'aurait pu être réalisée sans la généreuse collaboration des gestionnaires des services de garde qui ont participé aux groupes de discussion. Un merci tout spécial leur est adressé.

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉSENTATION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE	1
1.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES PARAMÈTRES ADMINISTRATIFS DE L'ALLOCATION	1
1.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	3
1.4 MÉTHODOLOGIE	3

2. LES RÉSULTATS

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE ISSUE DE MILIEUX DÉFAVORISÉS	7
2.1.1 Caractéristiques des enfants	7
2.1.2 Caractéristiques des familles.....	7
2.1.3 Tendances récentes dans les profils de clientèle.....	8
2.2 BESOINS DE LA CLIENTÈLE ISSUE DE MILIEUX DÉFAVORISÉS	10
2.2.1 Besoins des enfants	10
2.2.2 Besoins des parents	11
2.3 UTILISATION DE L'ALLOCATION ET AUTRES MOYENS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ISSUE DE MILIEUX DÉFAVORISÉS	13
2.3.1 Exercice individuel de consignation des dépenses : facilité et fiabilité des données.....	13
2.3.2 Principales utilisations de l'allocation	15
2.3.3 Autres moyens pour répondre aux besoins.....	16
2.3.4 Mesure et indices du succès des interventions.....	17
2.4 PERTINENCE DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE CALCUL DE L'ALLOCATION	19
2.4.1 Pertinence du critère ECP comme indice de défavorisation	19
2.4.2 Des solutions de rechange au critère ECP : un consensus difficile	21
2.4.3 Les trois niveaux retenus pour le calcul de l'allocation : limites et pistes d'amélioration suggérées.....	22
2.4.4 Calcul de l'allocation et les pourcentages des frais admissibles.....	24
2.5 COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.....	25
2.5.1 Une collaboration souvent appréciée mais un écart entre les intentions et les résultats.....	25
2.5.2 Pistes d'amélioration suggérées.....	27
2.6 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	29
2.7 FACTEURS DE SUCCÈS ET SOURCES DE DIFFICULTÉS DANS L'INTERVENTION.....	31
2.7.1 Facteurs de succès	31
2.7.2 Sources de difficultés	32
2.7.3 Pistes d'amélioration suggérées.....	34

2.8 COLLECTE DE DONNÉES PAR LE MINISTÈRE.....	36
2.8.1 Des réserves, en général	36
2.8.2 Des réserves à fournir des données sur la clientèle issue de milieux défavorisés	36
2.8.3 Des réserves moins importantes à fournir des données sur les besoins de la clientèle issue des milieux défavorisés et sur les interventions retenues	37
2.8.4 Modalités et fréquence de la collecte de données	38
 3. CONCLUSION	 41
 ANNEXE I.....	 41
Exemple de calcul de l'allocation pour une installation de CPE recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé	
ANNEXE II.....	45
Localisation des groupes et profil des participantes	
ANNEXE III.....	49
Guide de discussion	
ANNEXE IV	57
Formulaire utilisé pour l'exercice de consignation individuelle de l'utilisation de l'allocation	

1. PRÉSENTATION

1.1 CONTEXTE DE L'ÉTUDE

L'allocation pour un centre de la petite enfance (CPE) ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé bonifie l'allocation de base du service de garde de manière à l'aider à financer les coûts supplémentaires (baisse de ratio, ajout de personnel, etc.) pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus de ce type de milieu. L'allocation accordée aux CPE et aux garderies est actuellement établie en fonction de la proportion de jours d'occupation par des enfants dont les parents sont admissibles à une exemption de contribution parentale (ECP). En 2007-2008, cette allocation totalisait près de 13 M\$, répartis entre 400 installations de CPE et 140 garderies, soit respectivement 30 % des installations de CPE et 24 % des garderies. Au cours de cette même année, l'allocation moyenne accordée à une installation de CPE et à une garderie était respectivement de 24 662 \$ et de 21 144 \$.

Cette mesure financière a été instaurée en 1994-1995, avant la création du réseau des centres de la petite enfance. Depuis, des changements ont été apportés au fil du temps aux critères d'admissibilité et aux règles d'allocation. On sait que des critiques ont déjà été faites à ce sujet. Il semble que des services de garde accueillent un grand nombre d'enfants issus de milieux défavorisés qui ne bénéficient pas d'une ECP¹ parce que leurs parents sont des travailleurs à faible revenu ou des étudiants. Ces services de garde ne reçoivent alors pas l'allocation pour milieux défavorisés et ils déplorent cette situation.

Aucune évaluation formelle de cette allocation n'avait été réalisée depuis sa création. Dans la poursuite de la démarche d'évaluation de ses programmes, le MFA a donc inscrit l'évaluation de cette mesure à son plan de travail.

1.2 DESCRIPTION SOMMAIRE DES PARAMÈTRES ADMINISTRATIFS DE L'ALLOCATION

La règle budgétaire

L'allocation est une mesure de soutien financier accordée à un CPE ou à une garderie. La règle budgétaire de l'année 2007-2008, période de référence de l'évaluation pour cette mesure, est la suivante :

Cette allocation bonifie l'allocation de base d'une installation de manière à aider le CPE ou la garderie à financer les coûts supplémentaires (baisse de ratio, ajout de personnel, etc.) pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé.

¹ L'exemption de contribution parentale est réservée aux parents prestataires des programmes d'aide financière de dernier recours du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Les normes d'allocation

En 2007-2008, l'allocation correspond à :

- ▶ 2,3 % du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation ou de la garderie, lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est d'au moins 5 %, sans excéder 10 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins; ou
- ▶ 4,6 % du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation ou de la garderie, lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 10 %, sans excéder 20 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins; ou
- ▶ 6,9 % du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation ou de la garderie, lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 20 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins.

Le lecteur intéressé trouvera à l'annexe I un exemple du calcul de l'allocation selon le nombre de places de l'installation de CPE, et ce, pour les trois niveaux de l'allocation.

Si l'on examine l'évolution de la règle budgétaire, on constate qu'en 2000-2001 la règle budgétaire tenait compte de l'indice des zones défavorisées définies par le ministère de l'Éducation. Cet indice a alors fait l'objet de critiques et il a été retiré de la règle budgétaire l'année suivante. Il reflétait moins bien le niveau de pauvreté de la clientèle du service de garde que l'indice basé sur la proportion des jours d'occupation ECP.

La règle budgétaire est demeurée la même de 2001-2002 à 2003-2004. À compter de 2004-2005, une modification a été introduite. L'allocation était alors calculée en fonction de la dépense totale admissible de l'allocation de base plutôt qu'en fonction de l'allocation de base. Les pourcentages retenus pour les calculs ont alors été ajustés à :

- ▶ 2,2 % pour le premier niveau (taux d'occupation ECP de 5 % à 10 %);
- ▶ 4,4 % pour le second niveau (taux d'occupation ECP de plus de 10 % à 20 %);
- ▶ 6,6 % pour le troisième niveau (taux d'occupation ECP supérieur à 20 %).

Ces pourcentages ont à nouveau été modifiés en 2005-2006 pour passer respectivement à 2,3 %, à 4,6 % et à 6,9 %. La règle n'a pas été modifiée depuis.

1.3 OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

Les objectifs poursuivis par cette évaluation sont les suivants :

Objectif 1

Décrire la clientèle issue de milieux défavorisés qui bénéficie de la mesure ainsi que l'utilisation des sommes consenties, grâce à l'allocation pour un CPE ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé.

Objectif 2

Décrire les perceptions du personnel des services de garde à propos de la pertinence de l'allocation.

Objectif 3

Décrire les difficultés éprouvées et les facteurs de succès liés au soutien accordé aux enfants issus de milieux défavorisés et dégager des pistes d'amélioration, s'il y a lieu.

Objectif 4

Préciser les modalités à prévoir pour colliger, sur une base récurrente, les données sur la clientèle visée par cette mesure financière et sur les principaux postes de dépenses liés à l'allocation.

1.4 MÉTHODOLOGIE

Le recrutement des participantes et l'animation des groupes de discussion ont été réalisés par la firme de recherches et sondages SOM.

L'analyse et la production du rapport ont par la suite été confiées à un professionnel indépendant, monsieur Jacques Cloutier, consultant en planification stratégique et communications. À noter que ce professionnel a été mandaté après les travaux des groupes de discussion. Il n'a donc été engagé d'aucune façon dans les étapes de définition des objectifs, de la méthodologie et du guide de discussion, ni à l'étape d'animation des groupes. Son analyse est basée sur une écoute différée des séances de discussion : des enregistrements vidéo intégraux lui ont été fournis, sur support DVD.

Recrutement

Six groupes de discussion ont été constitués avec des gestionnaires de CPE ou de garderies qui ont reçu l'allocation en 2007-2008. Deux rencontres de ces groupes se sont tenues à Québec, deux à Montréal et deux autres à Trois-Rivières.

Le recrutement a été fait à partir de listes informatisées fournies par la Direction de l'évaluation et de la statistique du MFA. Ces listes indiquaient les coordonnées des CPE et des garderies des régions suivantes, qui avaient reçu l'allocation :

- ▶ Capitale-Nationale (et régions avoisinantes : Chaudière-Appalaches, Saguenay–Lac-Saint-Jean)
- ▶ Mauricie (et régions avoisinantes : Centre-du-Québec, Lanaudière)
- ▶ Montréal

Ces régions ont été choisies parce qu'elles présentaient un bassin de recrutement suffisant au regard des principaux critères retenus. Des raisons de logistique ont aussi en partie guidé le choix des régions avoisinant les villes où se sont tenues les rencontres.

Avant que ne commencent les appels de recrutement, une lettre a été transmise par le MFA aux gestionnaires des services de garde visés par l'étude, soit ceux qui avaient reçu l'allocation en 2007-2008, dans les régions retenues. Cette lettre informait ces gestionnaires des buts et de la nature de l'évaluation et les invitait à participer aux travaux des groupes de discussion si la firme sollicitait leur participation. Les appels téléphoniques ont été faits à partir d'un guide de recrutement approuvé par le Ministère.

Aucune compensation n'a été offerte aux participantes. Toutefois, leurs frais de déplacement et d'hébergement ont été remboursés au besoin.

Des consignes particulières ont été données par le Ministère concernant le recrutement. D'abord, toutes les participantes devaient maîtriser la langue française. Ensuite, les quatre critères suivants devaient être pris en considération. Dans le cas où il était difficile de satisfaire à tous les critères énoncés, la priorité était accordée à la combinaison des deux premiers critères.

- ▶ Types d'installation – CPE ou garderie;
- ▶ Catégories de ratio des jours d'occupation des enfants ECP par rapport au total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins – de 5 % à 10 %; plus de 10 % à 20 %; et supérieur à 20 %;
- ▶ Situation géographique – recruter quelques participantes en provenance des milieux ruraux et semi-urbains pour les groupes rencontrés à Québec et à Trois-Rivières et en provenance de différents arrondissements pour les groupes de Montréal;
- ▶ Taille du service de garde – mesurée par le nombre de jours d'occupation des enfants âgés de 59 mois ou moins.

Description des groupes

Les groupes ont réuni de 7 à 10 participantes. Au total, 42 gestionnaires de CPE et 8 gestionnaires de garderies ont participé à l'exercice. La diversité sur le plan géographique a été assurée, certaines personnes venant d'un milieu urbain, d'autres d'un milieu semi-urbain ou rural. De plus, les gestionnaires venaient de services de garde de tailles diversifiées. Le tableau présenté à l'annexe II de ce rapport indique la répartition des groupes au regard des deux principaux critères de recrutement retenus.

Animation

Les séances, qui ont duré près de trois heures chacune, se sont déroulées selon la même procédure dans les six groupes. Le guide de discussion, élaboré par le MFA et retenu par la firme pour l'animation, est présenté à l'annexe III de ce rapport. Une rétroaction auprès des observatrices du MFA a été faite à la fin de chacune des rencontres. Cette rétroaction visait, le cas échéant, à permettre de poser quelques questions sur des aspects non prévus au guide ou à approfondir certains des thèmes abordés. Ces rencontres ont toutes été tenues en février 2009.

Portée et limites de l'étude

Il importe de préciser certaines limites de l'évaluation. Puisqu'elle s'est appuyée sur une méthode de recherche qualitative, ses résultats ne sont pas généralisables à l'ensemble des services de garde qui reçoivent l'allocation. Ce type de recherche permet cependant un examen approfondi d'un sujet et d'en cerner des aspects qu'il serait difficile d'appréhender par l'administration d'un questionnaire et l'analyse de ses réponses. La rencontre des groupes de discussion formés de gestionnaires en provenance de services de garde présentant des situations diversifiées au regard de l'accueil d'enfants issus de milieux défavorisés s'avère donc une source d'information précieuse pour faire le point sur cette allocation et guider le Ministère vers les changements qui devraient être apportés à la mesure, le cas échéant.

À propos de ce rapport

Les résultats de l'étude varient quant à l'homogénéité, tant à l'intérieur de chacun des groupes qu'entre ceux-ci. Autant que possible, nous soulignons dans ce rapport les aspects sur lesquels un certain consensus a été obtenu de même que ceux qui ont suscité une disparité de points de vue.

L'objectif de ce rapport est de refléter le mieux possible l'éventail des opinions exprimées au cours de la démarche, sans préjuger de leur valeur ou de leur poids relatif dans les décisions que le Ministère aura à prendre à la suite de cet exercice.

2. LES RÉSULTATS

2.1 CARACTÉRISTIQUES DE LA CLIENTÈLE ISSUE DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Les participantes ont d'abord été invitées à énoncer les caractéristiques des enfants issus de milieux défavorisés fréquentant leur service de garde. L'animateur a insisté pour obtenir leur propre définition, celle qui traduisait le mieux leur réalité. Dans tous les groupes, un certain nombre de participantes ont néanmoins donné ces caractéristiques en se référant au critère d'admissibilité de l'allocation (enfants dont les parents bénéficient de l'ECP).

Globalement, relativement à ce premier segment de la discussion, mentionnons que :

- Très peu de participantes ont indiqué spontanément des caractéristiques concernant précisément les enfants;
- La très grande majorité privilégie une description sur la base de caractéristiques familiales ou parentales.

2.1.1 Caractéristiques des enfants

- ▶ Les caractéristiques relatives aux enfants le plus fréquemment évoquées sont :
 - Problèmes de comportement;
 - Retard de développement;
 - Enfants recommandés par le CLSC ou la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ).

2.1.2 Caractéristiques des familles

- ▶ La très grande majorité des participantes se réfèrent à des caractéristiques des familles ou des parents. Ce faisant, la presque totalité des participantes affirme que, dans son ensemble, la clientèle des « enfants issus de milieux défavorisés » ne vient pas que de familles qui bénéficient de l'ECP.
- ▶ Dans tous les groupes, une majorité de participantes évoquent spontanément les familles à faibles revenus.

La majorité chez nous, ce ne sont pas des ECP, ce sont des faibles revenus.

Des travailleurs à petits salaires qui sont plus pauvres que ceux sur l'aide sociale.

- On y associe fréquemment :
 - Des parents en situation de réinsertion sur le marché du travail, très majoritairement à revenus très modestes;
 - Des parents avec emplois précaires.

[...] ceux qui sortent de l'aide sociale et qui sont sur des programmes : des emplois précaires ou qui retournent aux études. Cette clientèle-là passe des moments difficiles.

- ▶ Plusieurs participantes évoquent spontanément d'autres caractéristiques associées aux familles ou aux parents :
 - Parents étudiants ou en situation de retour aux études;
 - Familles immigrées ou réfugiées;
 - Jeunes mères monoparentales;
 - Familles où les parents sont très jeunes.
- ▶ Quelques-unes mentionnent les caractéristiques suivantes :
 - Familles défavorisées, non seulement sur le plan économique, mais également sur les plans social et culturel;
 - Familles désorganisées;
 - Familles recomposées;
 - Parents peu instruits;
 - Parents en chômage;
 - Familles qui n'ont pas de réseau social;
 - Familles défavorisées temporairement, par exemple à la suite d'un divorce;
 - Parents criminalisés;
 - Parents avec problèmes d'alcool, de drogue ou de maladie mentale;
 - Familles autochtones;
 - Familles d'accueil.
- ▶ Bien que les mentions indiquées ci-dessus soient présentées selon une certaine fréquence d'évocation, il importe de garder à l'esprit qu'au fil des discussions la pertinence d'aucune de ces caractéristiques n'a été contestée.

2.1.3 Tendances récentes dans les profils de clientèle

- ▶ Appelés à livrer une lecture de l'évolution de leur clientèle issue de milieux défavorisés au fil des cinq dernières années, plusieurs participantes ont mentionné :
 - Un rajeunissement des parents, particulièrement des mères monoparentales;

Une grande partie de notre clientèle nous vient de très très jeunes mères qui ont tout juste 16 ou 17 ans.
 - Une croissance du nombre des familles immigrées, qui sont aussi plus pauvres;

→ Une croissance du nombre de familles recomposées plusieurs fois.

On voit de plus en plus souvent un deuxième, troisième ou quatrième nouveau conjoint dans la vie de l'enfant. À chaque fois l'enfant a un deuil à faire.

[...] des familles dont les enfants ont trois ou quatre pères différents.

▶ Dans certains groupes, quelques-unes observent aussi les tendances suivantes :

→ Une croissance du nombre d'enfants hyperactifs ou présentant des problèmes de comportement;

Des troubles de comportement, on en voit de plus en plus. On en voyait moins il y a dix ans.

Les difficultés de comportement, depuis 5 ans, je dirais que ça a augmenté de 25 %.

→ Une croissance du nombre d'enfants avec un retard de langage;

→ Une défavorisation plus marquée (moins de ressources, moins de réseaux);

→ Une croissance du nombre de familles réfugiées (plus démunies et plus isolées);

[...] de plus en plus de réfugiés peu scolarisés.

→ Des parents qui sont débordés;

Ce qu'on voit maintenant, ce sont des familles et des parents qui nous demandent de l'aide, ce qu'on ne voyait pas avant. Ils nous disent : Je suis débordé, aide-moi.

→ Des enfants vivant dans des maisons refuges pour femmes violentées.

2.2 BESOINS DE LA CLIENTÈLE ISSUE DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Les participantes ont été invitées à préciser les besoins des enfants de milieux défavorisés qui fréquentent leur service de garde. Dans tous les groupes, les participantes ont spontanément évoqué autant des besoins des enfants concernés que ceux de leurs parents.

2.2.1 Besoins des enfants

- ▶ Les principaux besoins des enfants issus de milieux défavorisés, évoqués dans la majorité des groupes, sont :

- Une alimentation suffisante;

Plusieurs arrivent sans avoir déjeuné. On dit aux éducatrices de leur donner ce qu'ils veulent en arrivant.

Dans les deux dernières semaines du mois, il faut doubler la recette. Dépendant du moment dans le mois, les enfants sont affamés [...].

On donne des collations qui sont soutenantes parce qu'on sait que, pour certains enfants, ils ne mangeront rien d'autre avant le lendemain.

- La stimulation sur divers plans – physique, du développement, de l'estime de soi;

- Un soutien en orthophonie;

Les besoins ont changé beaucoup : je n'ai jamais vu un aussi grand nombre d'enfants qui ont des besoins en orthophonie.

[...] j'ai 15 enfants sur 80 qui sont suivis par un orthophoniste. Je pourrais en avoir plus, mais je n'ai pas les ressources.

- Un soutien et des interventions pour réduire des troubles de comportement.

- ▶ Dans la moitié des groupes, on indique des besoins sur les plans :

- Du dépistage;

[...] des besoins au niveau du diagnostic précoce, mais l'attente est trop longue.

- D'autres besoins élémentaires autres qu'alimentaires, par exemple le manque de vêtements;

- Du développement d'habiletés sociales.

- ▶ Dans un ou deux groupes, on mentionne des besoins associés à :

- L'encadrement;

Ils ont tout simplement besoin d'avoir une routine : ils n'ont pas d'habitudes de vie.

- L'hygiène;
- La stabilité et la sécurité affectives;
- Le transport, en zones rurales en particulier – les difficultés de transport peuvent engendrer des problèmes d'assiduité dans la fréquentation du service de garde;
- La francisation des 4 ans – particulièrement dans les quartiers montréalais accueillant de fortes proportions de population immigrante.

2.2.2 Besoins des parents

- ▶ Dans tous les groupes, une majorité de participantes mentionnent spontanément des besoins en matière de soutien aux parents.
- ▶ De diverses façons, plusieurs participantes affirment que le travail, fait en CPE ou en garderies auprès des enfants ciblés, ne peut apporter de réels bénéfices que s'il y a un minimum de continuité dans l'environnement familial (à la maison).

Il faut assister les parents [...] pour donner des chances aux enfants.

- ▶ Une majorité de participantes soulignent conséquemment l'importance de soutenir les parents dans le perfectionnement de leurs compétences parentales et dans le développement de leur estime de soi :
 - Pour plusieurs, c'est une tendance : l'accroissement significatif des besoins des parents au fil des dernières années.

C'est les parents qui ont de plus en plus de besoins. Nos programmes éducatifs vont vers les parents. Ce sont eux qui sont de moins en moins outillés, quel que soit leur revenu.

[...] des jeunes parents qui souvent n'ont pas eu de modèle parental, ni de leurs propres parents, ni dans leur quartier.

Il n'y a plus de modèle parental. J'ai seulement trois parents qui sont réellement attentifs, les autres viennent porter leurs enfants à la garderie pour une prise en charge par la société.

On voit des deuxième et troisième générations de parents dans une même situation de défavorisation.

- ▶ Le soutien aux parents prend diverses formes :
 - Écoute, encouragement et conseils (du temps à leur accorder);
 - Démystification et établissement du lien avec des ressources institutionnelles ou communautaires pouvant répondre à des besoins particuliers de l'enfant ou de la famille;
 - Du soutien direct ou indirect pour répondre à des besoins élémentaires (alimentaires, vestimentaires, matériels).

Ils ont besoin d'être écoutés, d'être aidés, parfois par rapport aux besoins les plus élémentaires, puis d'être référés et dirigés.

- ▶ Plusieurs participantes soulignent que les efforts de soutien aux parents dépendent largement de la capacité à établir un lien de confiance avec eux et de la volonté de prendre le temps nécessaire pour établir une telle relation de confiance.

Le défi de base, c'est d'établir un lien de confiance avec l'enfant et la famille.

- ▶ Quelques participantes évoquent la gestion d'activités spécialement destinées à soutenir les parents (voir la section 2.3 de ce rapport, sur l'utilisation de l'allocation).
- ▶ La majorité des participantes concernées par ces évocations semble considérer qu'un tel soutien est incontournable si on veut concrètement aider l'enfant à progresser.

Il faut aussi avoir la possibilité de faire un suivi avec les parents.

- Plusieurs accordent d'ailleurs un soutien aux parents dans la continuité logique des interventions visant spécialement l'enfant. On sent toutefois que cette aide est généralement accordée par défaut, en réaction à l'absence d'autres ressources communautaires ou institutionnelles pouvant concrètement soutenir les parents, particulièrement sur le plan de leurs compétences parentales. Pour plusieurs, c'est aussi un manque de disponibilité des ressources existantes (voir la complémentarité avec le réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) à la section 2.5 de ce rapport).

Il y a les besoins des enfants, mais aussi les besoins des parents qui sont très importants. C'est à ce niveau qu'on manque de ressources : le CLSC est très limité.

- ▶ Soulignons que, dans certains groupes, quelques participantes se sont interrogées sur la pertinence d'étirer ainsi la mission de base d'un CPE ou d'une garderie. On s'est demandé alors jusqu'où doit aller l'intervention du service de garde en matière de soutien aux parents.

2.3 UTILISATION DE L'ALLOCATION ET AUTRES MOYENS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE LA CLIENTÈLE ISSUE DE MILIEUX DÉFAVORISÉS

Dans la dynamique de gestion des discussions, ce thème a été couvert principalement en deux temps. Un premier exercice invitait les participantes à consigner individuellement, dans un formulaire, la répartition des dépenses effectuées grâce à l'allocation (voir le modèle de formulaire à l'annexe IV). L'exercice sollicitait cette répartition pour l'année 2007-2008. Cette opération était suivie d'une discussion de groupe. Dans cette dernière, on sollicitait d'abord des réactions sur la facilité relative à remplir le formulaire, sur la fiabilité relative de l'information consignée et sur la facilité à distinguer les dépenses en fonction de leur association à l'allocation ou à d'autres enveloppes budgétaires. On invitait ensuite les participantes à évoquer les principales dépenses associées à l'allocation. Enfin, on explorait les moyens, autres que l'allocation, qui permettent de répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés. La consignation individuelle des dépenses dans le formulaire se voulait avant tout un exercice de « réchauffement » en prévision de la discussion subséquente. Dans le contexte de la préparation du présent rapport, les formulaires remplis n'ont été ni consultés ni analysés. Nous ne résumons donc que les éléments de discussion qui ont suivi cet exercice individuel.

2.3.1 Exercice individuel de consignation des dépenses : facilité et fiabilité des données

- ▶ Dans trois des six groupes, une majorité de participantes affirment qu'il a été assez facile de remplir individuellement le formulaire.

[...] ça se distingue bien : on prépare le budget du CPE, et par la suite on prépare le budget des allocations spéciales.

Moi, je m'étais préparée [...] on a une structure de services à la famille très définie. Je suis capable de ventiler les ressources et activités entre cette allocation et celle pour enfants handicapés.

[...] on l'a quand même un peu en tête pour faire notre rapport de fin d'année.

J'ai deux installations avec deux réalités différentes qui impliquent des affectations complètement différentes, mais j'ai réussi assez facilement à compléter pour chacune des deux.

- ▶ Dans les trois autres groupes, une majorité de participantes affirment que cela a été difficile, voire très difficile, de faire cet exercice individuel.

Moi, je ne sais pas exactement.

Ça fait partie de mon budget général. On vit dans une réalité complètement différente de ça.

[...] assez difficile parce qu'on a des coûts cachés : si on prend du temps pour parler à un parent, on ne comptabilise pas ça.

La formation du personnel, ça déborde de ça. Il y a plein de choses comme ça qui débordent.

C'est un exercice très difficile, parce que ce qu'on fait profite à tout le monde.

On ne fait pas des plans de service seulement pour les enfants ECP.

[...] j'ai contacté d'autres CPE de ma région qui en reçoivent (l'allocation), et aucun n'a pu me dire avec précision ce qu'ils font avec ça.

- ▶ Concernant la fiabilité des données consignées dans les formulaires, les réactions sont très partagées :

- Quelques participantes les considèrent comme très fiables;
- Une majorité les estiment plus ou moins fiables;
- Quelques-unes affirment qu'elles sont peu fiables.

- ▶ La majorité des participantes, estimant leurs données plus ou moins ou peu fiables, évoquent la difficulté à déterminer précisément la source budgétaire des actions et interventions déployées au profit des enfants issus de milieux défavorisés. Pour la plupart, ces participantes peuvent assez facilement indiquer les actions et interventions pertinentes, mais elles peuvent plus difficilement les associer en pourcentages d'affectation de l'allocation.

Mon adjointe administrative n'aurait pas été capable de mettre de chiffres parce que c'est une enveloppe globale.

- ▶ Pour plusieurs, la difficulté de l'exercice est liée au fait que l'allocation est fondue dans le budget général du CPE ou de la garderie. Quelques-unes expliquent que les besoins réels des enfants issus de milieux défavorisés inspirent la mise en place de services et d'interventions dont les coûts dépassent le total de l'allocation. En ce sens, ce serait leur budget de base qui comblerait la différence.

Avec les nouvelles règles budgétaires depuis quelques années, c'est un budget global : c'est un financement global pour le développement global.

Un CPE, c'est un tout : c'est pour les enfants. Pourquoi faire deux budgets parallèles.

Ça déborde un peu avec les vases communicants de diverses enveloppes.

Une année, on n'a pas reçu l'allocation, mais on a donné le même service; on a été en perte cette année-là.

- ▶ Les participantes qui ont eu le plus de facilité à décrire l'utilisation de l'allocation sont celles qui reçoivent une allocation significative d'année en année, ce qui leur permet de planifier les interventions nécessaires et de bien connaître l'utilisation qui a été faite et qui sera faite des sommes allouées. À l'inverse, celles qui reçoivent de petites allocations ou encore celles pour qui l'allocation est incertaine chaque année ont de la difficulté à préciser l'utilisation qui en est faite dans leur établissement.

2.3.2 Principales utilisations de l'allocation

- ▶ La presque totalité des participantes affirme consacrer la plus grande part de l'allocation à l'embauche de personnel supplémentaire ou spécialisé. Quelques participantes, recevant une faible allocation, affirment consacrer la somme entière à des ressources humaines :

- Plusieurs participantes l'utilisent pour rémunérer une éducatrice spécialisée;
- Plusieurs affectent l'allocation à une diminution de ratio enfant/personnel éducateur;

Dans une installation, je mets toute l'allocation en baisse de ratio. Ça me coûte trente-trois mille dollars et je ne reçois que vingt-cinq mille dollars (en allocation).

- Quelques-unes l'investissent dans la rémunération de psycho-éducatrices ou de conseillères pédagogiques.

- ▶ Dans plusieurs groupes, on a fait référence à du temps consacré aux parents des enfants ciblés – communication, soutien et conseils aux parents :

- Dans trois groupes, quelques participantes évoquent également des activités qui s'adressent spécialement aux parents.

[...] avec notre activité de découverte alimentaire, on distribue les recettes pour un transfert (de bonnes habitudes alimentaires) aux parents.

On fait des cuisines collectives avec les parents.

[...] notre activité Parents Soleil : des animations de soir axées sur les compétences parentales (activité partiellement financée par le CSSS)

- ▶ Dans quatre groupes, plusieurs participantes consacrent une partie de l'allocation à :

- Des activités de formation et de perfectionnement pour les employées du CPE ou de la garderie;
- La gratuité, à l'intention des enfants issus de milieux défavorisés, pour la participation à des sorties et à des activités spéciales du service de garde.

- ▶ Dans trois groupes, quelques participantes affectent une partie de l'allocation à :

- Une hausse du budget de nourriture;
- La libération d'employées pour des rencontres de suivi avec les partenaires – par exemple le suivi de plans de services individualisés (PSI);
- Des tâches administratives que certaines estiment plus lourdes pour cette clientèle – roulement, changement de statut des parents par rapport à l'ECP, etc.

J'ai des coûts administratifs supplémentaires : j'ai un nouvel enfant à toutes les deux ou trois semaines.

- ▶ Dans un ou deux groupes, une minorité de participantes ajoutent les types de dépenses suivants :

- Embauche ponctuelle de personnel expert;

À cause du manque de disponibilité de certaines ressources du réseau de la santé et des services sociaux, maintenant on embauche des ressources spécialisées du privé, comme des orthophonistes.

- Développement d'outils d'intervention, auprès des enfants ou des parents;

- Bonification salariale pour les éducatrices;

[...] je privilégie une bonification du salaire de mes éducatrices pour compenser la lourdeur de leur tâche.

- Fourniture de matériel de soin, par exemple les couches;

- Autre soutien matériel, par exemple des vêtements;

- Aide financière pour le transport.

- ▶ Bien que plus difficilement mesurables sur le plan budgétaire, des efforts particuliers d'observation et d'évaluation des enfants ont aussi été évoqués. Ces efforts contribueraient à une détection précoce de problèmes potentiels ou émergents chez certains enfants issus de milieux défavorisés :

- À noter qu'une seule participante a directement mentionné cette activité dans le contexte de la discussion sur l'utilisation de l'allocation. Toutefois, au fil de l'ensemble des discussions, plusieurs participantes ont fait référence à de pareilles formes d'évaluation des enfants.

- ▶ À noter que plusieurs participantes affirment que leur utilisation de l'allocation varie d'une année à l'autre, selon les besoins et leur évolution.

2.3.3 Autres moyens pour répondre aux besoins

L'animateur des groupes a sollicité l'indication des moyens, autres que l'allocation, qui ont été retenus pour répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés. Il importe de garder à l'esprit que, dans la plupart des groupes, ce thème de discussion a été abordé assez brièvement. Il est donc difficile d'apprécier dans quelle mesure les évocations présentées ci-après sont plus ou moins partagées.

Notons également que, dans ce segment, plusieurs participantes ont évoqué le recours aux ressources et services de leur CLSC. Dans le présent rapport, nous couvrons ce thème dans la section 2.5.

- ▶ Dans cinq des six groupes, quelques participantes ont fait référence à des partenariats avec divers organismes communautaires du milieu. Ces partenariats visent à offrir des réponses complémentaires aux besoins des enfants ciblés ou à ceux de leurs parents. Parmi les exemples cités, mentionnons :

- Du soutien sur le plan alimentaire, par exemple une cuisine collective offerte en CPE;

- De l'aide matérielle – le CPE oriente des parents vers les organismes pertinents;
- Des services de liaison et d'orientation vers un organisme de soutien aux femmes immigrantes.
- ▶ Dans quatre groupes, on a parlé de l'entraide et de la générosité des autres parents du CPE ou de la garderie. Un certain nombre de formes d'aide ont été évoquées, notamment des dons de vêtements ou de nourriture.
- ▶ Dans un ou deux groupes, plusieurs autres moyens ont été mentionnés :
 - Accueil de stagiaires en éducation spécialisée ou en psychologie;
 - Dons de livres ou animation d'activités ponctuelles par la Fondation pour l'alphabétisation;
 - Offre d'activités gratuites par des municipalités ou des organismes tels les clubs Lions;
 - Séances de formation offertes gratuitement par des partenaires – CLSC, regroupements de services de garde;
 - Contribution d'autres partenaires au financement d'activités pertinentes, par exemple le programme *Parents Soleil*, partiellement financé par l'allocation, mais aussi par une contribution spéciale du CSSS;
 - Contribution de l'Agence de santé publique du Canada – situation particulière associée à des enfants autochtones.

2.3.4 Mesure et indices du succès des interventions

On a demandé aux participantes si leurs interventions avaient déjà fait l'objet d'une évaluation. On a également voulu savoir sur quoi elles pouvaient se baser pour apprécier la pertinence de ces interventions.

- ▶ La très grande majorité des participantes n'ont jamais évalué formellement la portée et les conséquences des actions et des interventions déployées au profit des enfants issus de milieux défavorisés :
 - Dans quelques cas, les impacts ont été évalués plus formellement lorsque des programmes particuliers ont été mis en œuvre avec la participation de partenaires, par exemple le programme *Vers le pacifique*.
- ▶ Pour la grande majorité des participantes, c'est le progrès des enfants qui témoigne le mieux de la pertinence des actions et des interventions retenues.
- ▶ La grande majorité des participantes se fie à une observation au cas par cas de la progression des enfants visés : amélioration du développement et de l'autonomie, meilleure intégration au groupe, baisse de l'agressivité, meilleure préparation à vivre des succès dans l'éventuel cheminement scolaire :
 - Dans un groupe, on évoque un effet plus particulier : éviter/prévenir l'exclusion de l'enfant.

On évite beaucoup d'exclusion d'enfants. L'inclusion, c'est un succès pour l'enfant et pour les parents. Quand on n'y arrive pas, l'enfant part avec un sac à dos bien pesant (lorsqu'il passe au milieu scolaire).

- ▶ Dans presque tous les groupes, on associe des indices de succès à la relation de confiance avec les parents et à ses retombées sur le renforcement des compétences parentales.

[...] des parents plus à l'aise quand ils viennent à la garderie : ça veut dire qu'on a su prendre le temps de bâtir la relation de confiance. Sans l'allocation, on n'aurait pas ce temps-là.

[...] ce sont aussi des parents et des familles qui se sont donné un réseau.

On voit l'impact sur le deuxième enfant de la famille. Avec le premier, on a gagné la confiance des parents et on a travaillé sur de meilleures façons de faire au niveau des compétences parentales. Donc, avec le deuxième, on travaille beaucoup moins qu'avec le premier.

- ▶ Dans presque tous les groupes, l'amélioration des conditions socio-économiques de la famille est aussi mentionnée comme un indice de succès.

On brise le cercle de la pauvreté. Les filles vont lâcher l'aide sociale. Souvent elles vont poursuivre leurs études au collégial.

[...] quand un parent vient me dire avec une certaine fierté qu'à partir du mois prochain, il va payer le plein prix parce qu'il n'est plus sur l'aide sociale.

- ▶ Dans un groupe, on souligne une détection plus précoce des problèmes qui touchent l'enfant. À cet égard, il importe de noter que de nombreuses participantes ont indirectement fait référence à ce bénéfice au fil des autres parties de la discussion.

2.4 PERTINENCE DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE CALCUL DE L'ALLOCATION

Ce thème est celui qui a soulevé le plus grand intérêt des participantes et qui a inspiré le plus de réactions et de commentaires. Bien que l'animateur ait clairement invité les participantes à concentrer leurs interventions sur le sujet de discussion traité, nombreuses sont celles qui ont formulé des commentaires sur les critères et les modes de calcul tout au long de leurs interventions. En soi, cette observation de la dynamique de discussion témoigne de la très grande importance que les participantes accordent à ces questions.

À noter que, d'entrée de jeu, l'animateur vérifiait le niveau de connaissance des critères et du mode de calcul : la grande majorité pouvait les décrire, même si certaines ne pouvaient en préciser les modalités détaillées.

2.4.1 Pertinence du critère ECP comme indice de défavorisation

Le critère déterminant l'admissibilité d'un CPE ou d'une garderie à l'allocation est basé sur la proportion de jours d'occupation des enfants dont les parents bénéficient de l'exemption de contribution parentale (ECP), donc de parents recevant de l'aide sociale. C'est conséquemment cette notion d'association à l'ECP qui a inspiré l'essentiel des réactions des participantes.

► Une forte majorité de participantes contestent le critère d'admissibilité actuellement utilisé, en l'occurrence le fait qu'il soit basé sur l'ECP :

→ Plusieurs participantes estiment que ce critère est désuet ou inapproprié, affirmant qu'il traduit mal la défavorisation;

Le mot ECP m'irrite. Faudrait tenir compte du milieu socio-économique.

Ce critère est complètement désuet.

Le critère d'aide sociale est caduc.

C'était peut-être un critère logique il y a dix ans, mais plus maintenant.

Il faut un sens plus large de ce qu'est un enfant défavorisé.

Ça va à l'encontre du travail qu'on fait avec les enfants et avec les parents : par exemple, si un parent retourne à l'école, il n'est plus ECP.

Je ne sais pas qui définit la pauvreté comme ça. Ce n'est pas juste de l'aide sociale. Il y a des travailleurs à 8,50 \$ qui sont plus pauvres que sur l'aide sociale.

→ Une majorité de participantes soulignent un écart significatif entre le nombre d'enfants couverts par ce critère et le nombre réel d'enfants ayant des besoins particuliers liés à leur provenance d'un milieu défavorisé. Invitées par l'animateur à chiffrer approximativement cet écart, les participantes ont affirmé accueillir dans leur établissement respectif de 10 % à 70 % plus d'enfants de milieux défavorisés que d'enfants associés à l'ECP. Pour une bonne majorité, l'écart se situe autour de 40 % à 50 %. Quelques rares participantes ont estimé qu'il n'y avait pas d'écart;

On n'a pas l'impression qu'il y a moins de besoins même s'il y a moins d'ECP.

- Dans quelques groupes, on souligne que, par fierté, certains parents ne révèlent pas qu'ils sont bénéficiaires de l'aide sociale, de telle sorte qu'ils ne bénéficient pas de l'ECP.

Après une fermeture d'usine, il y a des parents qui tombent sur le chômage, puis ensuite sur l'aide sociale, mais par orgueil, jamais ils ne vont nous le dire. Ça veut dire qu'on en a qui ne sont même pas comptabilisés.

- Pour une majorité de participantes, il conviendrait de tenir également compte des familles à petits salaires de même que des parents aux études ou en processus de réinsertion sociale par un retour aux études ou au travail.

[...] quand ils passent de l'aide sociale au travail à faible revenu, les besoins sont encore plus criants parce que la famille est déstabilisée par la situation nouvelle.

La clientèle a les mêmes besoins, mais quand le parent se réinsère dans le marché du travail, on perd l'allocation. Cette année, avec quatre enfants ECP de moins, j'ai perdu quinze mille dollars.

Cette année, je n'ai pas d'ECP, mais j'ai encore des besoins. Il n'y a pas juste l'aide sociale qui est défavorisée. J'aimerais ça qu'il (le Ministère) ouvre les yeux là-dessus.

- Plusieurs participantes signalent une incohérence entre l'utilisation du critère ECP et celui retenu par le milieu scolaire pour évaluer le niveau de défavorisation des divers milieux.

Il n'y a que le MFA qui fonctionne avec ça. Les deux écoles de notre quartier sont 10 sur un maximum de 10 en défavorisation, et notre garderie est au plus bas niveau de l'allocation. C'est pourtant la même clientèle qu'on a.

L'an dernier, j'ai eu neuf mille dollars. Cette année, j'ai eu dix-huit mille dollars au 1er avril. L'an prochain, je ne l'aurai probablement pas. Pourtant, je suis en pleine poche de pauvreté extrême : les deux écoles du secteur sont classées 10.

Notre école voisine a une cote de 9. Pour les enfants de moins de 5 ans, on considère que notre milieu est à 60 % favorisé, mais après 5 ans (cote de l'école voisine), notre milieu est considéré comme défavorisé!

- Signalons que quelques participantes estiment que le critère ECP peut générer des effets pervers. On signale notamment que, pour éviter la perte de sommes importantes (passage d'un niveau à l'autre), des services de garde peuvent être tentés de mettre de côté leur liste d'attente pour plutôt chercher activement des « clients-ECP » qui maintiendront le pourcentage d'occupation au même niveau que celui de l'année précédente. D'autres y voient même, à la limite, une invitation à restreindre les actions du service de garde, qui pourraient aider le parent à abandonner l'aide sociale.

- À noter qu'un seul groupe a moins fortement remis en question le critère d'admissibilité. Il importe toutefois de noter que, dans ce groupe, la discussion a pu être influencée par les propos d'une participante qui, d'entrée de jeu, a déclaré qu'après dix ans de réflexion sur la question elle n'était jamais parvenue à trouver une meilleure formule.

2.4.2 Des solutions de rechange au critère ECP : un consensus difficile

Bien que le critère d'admissibilité basé sur l'ECP ait été très contesté, aucune formule de rechange n'a su générer un consensus fort. Une des participantes a d'ailleurs mentionné qu'une définition élargie du concept de défavorisation soulève un problème de subjectivité et que l'ECP est retenu par le Ministère parce qu'il est facilement applicable.

Les solutions proposées se regroupent sous les trois thèmes suivants :

S'appuyer sur des indices de défavorisation existants

- Plusieurs participantes (mince majorité) démontrent un intérêt pour un mécanisme semblable à celui du secteur de l'éducation, la cotation de défavorisation des milieux :

Je serais plus pour une carte de défavorisation, comme en milieu scolaire : un portrait socio-économique, ça ne change pas du jour au lendemain.

Ce qui retient le Ministère d'appliquer la formule des écoles, c'est que les écoles publiques doivent favoriser leur quartier, alors que les CPE ne sont pas obligés de favoriser leur quartier. Mais le Ministère peut faire le pari que les CPE en milieux défavorisés se sont donné la mission de servir leur quartier [...] Lorsqu'on renouvelle notre permis, on est obligé de dire quelle clientèle on privilégie : ils le savent qu'on privilégie une clientèle défavorisée.

- Bien que minoritaires, certaines participantes s'opposent fortement à un indice de défavorisation basé sur les conditions socio-économiques du territoire géographique où est établi le service de garde parce que leur clientèle ne vient pas nécessairement du milieu environnant le CPE ou la garderie. Dans certains cas, des installations se trouvent en milieu favorisé mais ont une importante clientèle provenant de milieux défavorisés. Des ententes avec des CLSC sont à l'origine de certaines de ces situations. Dans un autre cas, il peut s'agir d'un CPE en milieu favorisé qui accueille les enfants qui habitent un HLM situé à proximité du service de garde. En milieu plus rural, de telles situations se présentent également parce que les enfants viennent de plusieurs secteurs et villages distincts, dont quelques-uns n'ont aucun CPE ou garderie.

Dans mon village, il y a des défavorisés avec des très très nantis. Je serais pénalisée.

Dans une de mes installations, j'ai 50 % d'enfants issus de milieux défavorisés, mais on n'est pas dans un milieu défavorisé. J'en ai beaucoup parce que j'ai une entente avec le CLSC. Plusieurs de ces enfants viennent d'assez loin.

Nous, on n'est pas dans un secteur défavorisé, mais on en reçoit parce que les garderies des secteurs défavorisés n'ont plus de place : ces gens-là finissent par se trouver des places ailleurs.

- Plus précisément, des participantes suggèrent de s'inspirer, pour définir l'indice de défavorisation, des travaux de Pampalon et Raymond ou, par ailleurs, de ceux de Réal Boisvert, réalisés dans la région de la Mauricie.

Se baser sur les revenus des parents

- Quelques participantes privilégient une prise en considération du revenu des parents;

Il faut trouver un moyen de couvrir ceux qui n'ont pas l'aide sociale mais presque le même revenu.

Il faut reconnaître les familles à revenus précaires. L'expression « tirer le diable par la queue » s'applique concrètement à eux : pour arriver à me payer, un parent travailleur a dû couper son téléphone.

Il faut ouvrir aux parents qui retournent aux études.

- Soulignons toutefois que la plupart des participantes sont réticentes à revenir à l'ancienne pratique qui leur imposait de consigner et de mettre à jour des données sur les revenus familiaux.

C'est irréaliste de penser à nous imposer une collecte d'information sur les revenus des parents.

Se référer aux besoins des enfants

- Dans un groupe, quelques participantes favorisent un critère qui tiendrait compte des difficultés de développement des enfants, déterminées par une évaluation, plutôt que par les revenus des parents.

Est-ce qu'on ne devrait pas plutôt regarder s'il y a des écarts au niveau du développement des enfants, plutôt qu'au niveau du revenu des parents? Ce ne sont pas juste des enfants de parents démunis économiquement qui ont des retards de développement.

Si on pouvait avoir une subvention en lien avec chaque enfant, et au prorata par enfant, comme pour les enfants à besoins particuliers.

2.4.3 Les trois niveaux retenus pour le calcul de l'allocation : limites et pistes d'amélioration suggérées

Rappelons que le calcul de l'allocation est basé sur des pourcentages de dépenses admissibles qui sont respectivement associés à trois niveaux de taux d'occupation par des enfants dont les parents bénéficient de l'ECP. Ces trois niveaux sont :

- 1^{er} niveau : lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est d'au moins 5 %, sans excéder 10 % du total des jours d'occupation des enfants âgés de 59 mois ou moins;
- 2^e niveau : lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 10 %, sans excéder 20 % du total des jours d'occupation des enfants âgés de 59 mois ou moins;
- 3^e niveau : lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 20 % du total des jours d'occupation des enfants âgés de 59 mois ou moins.

Par définition, cette approche implique un quatrième niveau informel, en l'occurrence lorsque la proportion est de moins de 5 %. Dans ce cas, le CPE ou la garderie ne reçoit pas l'allocation.

- ▶ Le principe d'une gradation est jugé pertinent par la majorité des participantes, mais plusieurs estiment que la façon de graduer est à revoir. Trois facteurs d'irritation sont particulièrement évoqués.

→ La majorité des groupes remet en question la pertinence d'un niveau supérieur établi à plus de 20 % :

- Pour la majorité des participantes, la réalité milite en faveur de la reconnaissance d'un niveau supérieur plus élevé : à 30 % ou 40 % et plus, voire 50 % et plus pour quelques-unes.

Quand on a 100 % d'ECP, on n'arrivera jamais. Le niveau supérieur part de trop bas.

On devrait être au prorata du nombre d'enfants, avec peut-être un maximum de 50 %.

Si j'étais strictement d'affaire et opportuniste, je plafonnerais ma clientèle de milieux défavorisés à 20 %. Mais ce plafond n'est pas énorme; ça va plutôt devenir la moyenne.

Dans mon CA, il y a du questionnement sur pourquoi on en accueille plus de 20 %.

→ De nombreuses participantes remettent en question la pertinence de la gradation à trois niveaux et souhaiteraient que le nombre de niveaux soit augmenté :

- Une majorité estime que les écarts entre les niveaux sont trop larges;

L'écart est large entre 11 % et 19 % : la réalité est différente, mais les moyens qu'on nous accorde sont les mêmes.

- Plusieurs déplorent les importantes conséquences financières qu'entraînent des variations de quelques dixièmes de pourcentage, des variations qui font passer tout juste sous les échelons de 20 % ou de 10 %;

Moi je suis passée de quarante mille dollars à vingt mille dollars pour même pas 1 % de différence.

Quelques journées d'occupation peuvent te faire basculer : c'est donc difficile à prévoir.

- Quelques participantes jugent inapproprié que l'allocation ne s'applique plus sous la barre des 5 %.

Un petit peu en bas de 5 %, tu n'as rien. Pourtant, les besoins sont exactement les mêmes.

Pourquoi y a-t-il un minimum? S'il y a un enfant qui est défavorisé, pourquoi on ne devrait pas pouvoir l'aider?

→ Une majorité de participantes favorisent une échelle partant de 1 % et respectant chaque niveau de pourcentage à un point près.

Ça devrait être au prorata réel des enfants défavorisés qu'on a.

Une des gestionnaires fait toutefois une mise en garde à ce sujet. Elle juge qu'il faut éviter le saupoudrage et plutôt donner plus d'argent à un moins grand nombre de services de garde afin que les interventions aient plus de retombées sur la clientèle issue de milieux défavorisés.

Les opinions indiquées ci-dessus doivent être interprétées à la lumière de la description, faite par les participantes, de la clientèle ciblée et de leurs opinions sur le critère d'admissibilité à l'allocation. Ainsi, pour une majorité de participantes, les pourcentages devraient s'appliquer à une clientèle plus large que celle des seuls enfants dont les parents bénéficient de l'ECP.

2.4.4 Calcul de l'allocation et les pourcentages des frais admissibles

Les pourcentages de dépenses admissibles qui sont associés à chacun des trois niveaux de taux d'occupation par des enfants dont les parents bénéficient de l'ECP ont été rappelés aux participantes des groupes de discussion. Ce sont les suivants :

Niveau de jours d'occupation ECP	Pourcentage de la dépense totale admissible de l'allocation de base
1^{er} niveau (de 5 % à 10 %)	2,3 %
2^e niveau (plus de 10 % à 20 %)	4,6 %
3^e niveau (plus de 20 %)	6,9 %

Bien que l'animateur ait sollicité des réactions particulières sur ce thème, aucune participante n'a directement réagi à la méthode de calcul établissant des pourcentages de dépenses admissibles. Pour la très grande majorité, les éléments critiques se situent sur le plan du critère d'admissibilité et sur celui des échelles de pourcentages de jours d'occupation.

2.5 COMPLÉMENTARITÉ AVEC LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

La complémentarité des services du réseau des services de garde avec ceux du réseau de la santé et des services sociaux a aussi fait l'objet de discussions. Les participantes ont été invitées à en exposer les points forts et les points faibles et à formuler des suggestions pour améliorer cette complémentarité des services.

2.5.1 Une collaboration souvent appréciée, mais un écart entre les intentions et les résultats

- ▶ Pour la très grande majorité des participantes, la complémentarité avec les services du réseau de la santé et des services sociaux est très importante, voire essentielle.
- ▶ Dans plus de la moitié des groupes, des participantes ont signalé la bonne ou l'excellente collaboration offerte par les intervenants du RSSS. La grande majorité des participantes estime toutefois qu'il y a beaucoup de place à l'amélioration en matière de complémentarité avec le RSSS pour répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés :
 - Quelques-unes ont souligné que le nombre de services disponibles et l'accessibilité des services maintenus avaient diminué significativement avec l'avènement des structures des CSSS. Dans deux groupes, quelques participantes ont toutefois observé que la situation s'améliore lentement depuis un an ou deux.
- ▶ La très grande majorité des participantes constatent que le RSSS manque cruellement de ressources et de disponibilité pour offrir le soutien requis par les enfants issus de milieux défavorisés.

Depuis quelques années, on demande des services au CLSC, mais on ne les a plus. La porte est fermée.

Les protocoles (entre les CPE et les CSSS/CLSC) deviennent théoriques.

On a une convention avec notre CLSC. En principe, on devrait être en priorité. Malheureusement, il manque de ressources.

La complémentarité, elle est là, mais il y a de moins en moins de ressources. Pour le CSSS, on est des dispensateurs de services plutôt que l'inverse. Est-ce que c'est un rapport donnant-donnant?

- ▶ Dans plusieurs groupes, de nombreuses participantes déplorent les longs délais, voire l'incapacité d'obtenir des services en orthophonie.

On s'est battues pendant quatre ans pour avoir une orthophoniste. Elle est devenue notre pompier de service.

Ça a pris du temps avant qu'on ait une orthophoniste dans notre région. Maintenant on en a une qui vient une fois par mois.

Dans notre localité, on n'a même pas d'orthophoniste : j'ai beau les référer [...].

- ▶ Un certain nombre de participantes soulignent d'importants retards en matière de dépistage et de diagnostic professionnel par les intervenants du RSSS :

On a un problème au niveau du diagnostic précoce : l'attente est trop longue.

Le premier dépistage, c'est l'éducatrice qui le fait, mais des fois elle se sent abandonnée (trop long délais).

Si l'enfant a besoin d'une évaluation, c'est liste d'attente, sur liste d'attente, sur liste d'attente.

Dans le cas d'un trouble envahissant, avant qu'il soit diagnostiqué, ça peut prendre un an et demi à deux ans.

→ À cet égard, quelques rares participantes estiment qu'on devrait faire confiance aux services de garde pour établir un diagnostic de base de la situation des enfants :

- Dans les deux groupes où cette piste a été évoquée, un certain nombre de participantes se sont fortement opposées à cette idée. Pour ces opposantes, ça ne relève absolument pas de la mission des services de garde, qui n'ont d'ailleurs pas l'expertise requise sur place.

- ▶ Dans quelques groupes, on constate que le RSSS est à ce point débordé qu'il a tendance à délaissier le suivi des enfants une fois qu'ils ont une place en service de garde :

Quand le CLSC a réussi à placer un enfant en CPE, il se dit qu'il y a maintenant un filet de sécurité pour cet enfant et il concentre sa disponibilité sur d'autres enfants qui n'ont rien.

La seule bonne collaboration, c'est au niveau des TS (travailleurs sociaux) quand ils nous réfèrent. Mais après ça, ça ressemble à : Pouvez-vous vous débrouiller?

→ Quelques participantes ajoutent que les CLSC ont de plus en plus tendance à ne s'occuper que des enfants qui sont très en détresse.

Pour le CLSC, il faut que la situation se soit détériorée pour qu'ils envisagent du service.

- ▶ Dans quelques groupes, on signale que le roulement de personnel en santé et services sociaux amplifie la difficulté d'obtenir l'aide nécessaire. D'autres déplorent que ce roulement nuise à la continuité essentielle dans l'intervention auprès d'un enfant ou encore à la pérennité d'une relation de confiance avec le parent de l'enfant.

- ▶ Dans quelques groupes, on souhaiterait avoir un meilleur soutien relativement aux problèmes de comportement des enfants.

On aurait besoin de soutien pour des plans d'intervention en pédopsychiatrie, en éducation spécialisée, en développement global.

- ▶ Dans un groupe, on déplore l'abandon des services préventifs en hygiène dentaire et en nutrition.

- ▶ Dans un groupe, on observe un déplacement des priorités de services du RSSS en faveur des personnes âgées, au détriment de la petite enfance.

Au niveau des priorités nationales et des CSSS, ce sont les personnes âgées et le soutien à domicile; ce n'est pas nous autres.

- ▶ Dans un groupe, quelques participantes signalent des difficultés liées à la confidentialité de l'information partagée avec des intervenants du RSSS au sujet des enfants suivis.

Les avis de confidentialité qu'on doit signer pour 90 jours : on est toujours en train de courir pour « résigner ». Pour rentrer chez nous, le parent le signe, mais une fois qu'il a la place gratuite qu'il voulait, des fois le parent ne veut plus le « résigner ».

→ Quelques-unes soulignent que les règles de confidentialité de la DPJ nuisent au dialogue qui serait dans l'intérêt de l'enfant.

- ▶ Quant à la qualité des communications générales avec le RSSS, l'écart est assez grand. Certains services de garde ont des communications soutenues et régulières. D'autres ont plus de difficulté, ne serait-ce qu'à ce qu'on les rappelle. Pour quelques-uns, la communication est très ardue :

→ Quelques participantes déplorent un manque de reconnaissance des CPE et des garderies dans le triangle de communication impliquant aussi le parent et les ressources de santé et de services sociaux.

[...] des fois, on n'est pas reconnu par les professionnels de SSS, qui ne trouvent pas que les CPE sont des interlocuteurs valables.

Ce serait important de nous impliquer dans les suivis des plans d'intervention.

2.5.2 Pistes d'amélioration suggérées

- ▶ Les participantes ont fait les suggestions suivantes pour améliorer la complémentarité des services offerts par le réseau des services de garde et celui de la santé et des services sociaux en matière d'intervention auprès de la clientèle de milieux défavorisés :

→ Une amélioration des capacités du RSSS en matière de dépistage et de diagnostic;

[...] s'il y avait des protocoles avec les hôpitaux et les CLSC pour raccourcir les temps d'attente [...] et prioriser le dépistage.

→ L'accroissement de l'accessibilité à des services d'orthophonie, mais aussi à d'autres services spécialisés;

→ Une amélioration des mécanismes et des pratiques de liaison entre les CLSC et les services de garde.

- ▶ Par rapport à l'accessibilité à des ressources du RSSS, quelques-unes suggèrent que chaque CLSC désigne une personne qui sera spécialement affectée aux CPE et aux garderies de leur territoire respectif. Une participante témoigne d'ailleurs de l'efficacité de cette façon de faire.
 - En guise de solution de rechange, une participante propose que de telles personnes, ayant une expertise particulière pour les 0-5 ans, soient coordonnées et déployées par des regroupements régionaux de CPE plutôt que par des CLSC.
- ▶ Enfin, pour favoriser une meilleure connaissance mutuelle des acteurs et de leur expertise, certaines proposent que les CLSC invitent plus fréquemment les intervenantes des services de garde aux séances de formation qu'ils offrent à leur propre personnel.

2.6 FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

Ce segment de discussion visait à qualifier l'accessibilité à des activités de formation et de perfectionnement pertinentes quant au service à la clientèle issue de milieux défavorisés. Les participantes ont été invitées non seulement à qualifier l'accessibilité, mais également à déterminer les thèmes de formation les plus pertinents. Spontanément, plusieurs participantes ont aussi abordé la formation de base offerte aux futures éducatrices. À noter que ce thème de discussion a été traité plutôt sommairement dans la majorité des groupes.

- ▶ Généralement, la majorité des participantes affirme que la formation et le perfectionnement pertinents sont assez accessibles :
 - Quelques rares participantes perçoivent que l'accessibilité est meilleure à Montréal, un peu moins bonne à Québec et un peu plus restreinte en région;
 - Quelques intervenantes de garderies estiment que l'obstacle se situe davantage sur le plan de leur incapacité à libérer leur personnel pour la formation et le perfectionnement, ce qui les force à convaincre leurs employées d'investir de leur propre temps le soir ou la fin de semaine.
- ▶ Dans le contexte du service aux enfants issus de milieux défavorisés, les participantes affirment avoir accès à des activités couvrant un large spectre de thèmes pertinents. Parmi les sujets de formation accessibles, elles estiment que les thèmes suivants présentent un intérêt particulier (l'ordre de présentation respecte la fréquence d'évocation) :
 - Dépistage, développement de plans d'intervention individuels et interventions;
 - Programme éducatif;
 - Approche de communication avec les familles et reconnaissance des compétences des parents;
 - Capacité de soutien au développement de compétences parentales;
 - Stimulation de la communication et du langage;
 - Comportement et stimulation des habiletés sociales;
 - Sensibilisation aux différences culturelles;
 - Stimulation du développement de l'enfant, notamment de ses capacités d'apprentissage;
 - Renforcement de l'estime de soi.
- ▶ Des participantes mentionnent d'autres thèmes d'une aussi grande pertinence, mais pour lesquels elles affirment qu'il n'y a pas, ou trop peu d'activités de formation adaptées. Elles souhaiteraient donc que soit proposée une meilleure offre d'activités de formation et de perfectionnement couvrant les thèmes suivants :
 - Sensibilisation à la réalité des milieux défavorisés afin de réduire les préjugés. On souhaiterait que cette sensibilisation vise non seulement les employés, mais aussi les membres des conseils d'administration des CPE;
 - Communication avec les parents et notions de relations avec la clientèle;
 - La famille dysfonctionnelle et la négligence.

Dans presque tous les groupes (5/6), on a manifesté un intérêt significatif pour les approches de type « communauté d'apprentissage », en valorisant notamment :

- L'accompagnement individuel entre éducatrices (plus expérimentées/moins expérimentées);
 - Aussi, dans certains cas, l'accompagnement entre une éducatrice spécialisée membre de l'équipe et les autres éducatrices.
- Les occasions d'échanges concernant tout le personnel du service de garde;
- Les occasions d'échanges de bonnes pratiques entre gestionnaires de services de garde accueillant des enfants issus de milieux défavorisés :
 - À cet égard, notons que des réunions régionales sont évoquées. D'autres mécanismes pourraient toutefois être envisagés pour optimiser le rayonnement des bonnes pratiques à une échelle plus large – publications, colloques, forum interactif Web, etc.
- ▶ Dans au moins la moitié des groupes, quelques participantes soulignent que la formation de base des éducatrices n'est pas suffisante pour bien les préparer à travailler dans un service de garde dont une partie de la clientèle est issue de milieux défavorisés.

(en sortant de l'école) [...] les nouvelles éducatrices nous arrivent avec des petites lunettes roses.

Les finissantes s'attendent à avoir des groupes entièrement composés d'enfants sages.

On serait gagnant à uniformiser le plus possible la formation de base des éducatrices. Avec celles qui sortent de l'école, on constate beaucoup d'écart entre les connaissances théoriques et le savoir-faire.

- Quelques-unes suggèrent que la formation de base outille mieux les futures éducatrices sur les plans de la communication et des relations avec les parents :
 - Pour certaines, une sensibilisation de base à la réalité des milieux défavorisés serait aussi souhaitable;
 - Quelques-unes suggèrent également qu'une sensibilisation aux différences culturelles soit intégrée à la formation de base.
- Dans un groupe, on souligne que certaines éducatrices sont formées au moyen d'un programme raccourci – approche de formation qui serait notamment valorisée pour favoriser l'intégration de femmes immigrantes au marché du travail. Dans ce groupe, on déplore que cette formation soit nettement insuffisante.
- ▶ En terminant, soulignons que, dans deux groupes, on observe un important écart dans les conditions qui favorisent la formation et le perfectionnement entre le milieu scolaire et celui des CPE et garderies. Dans ces groupes, une majorité de participantes souhaitent que le MFA valorise un concept de journées pédagogiques dans le réseau des CPE et garderies.

Ce serait apprécié et appréciable qu'on en ait quelques-unes. Les professeurs, eux, en ont plusieurs journées pédagogiques.

2.7 FACTEURS DE SUCCÈS ET SOURCES DE DIFFICULTÉS DANS L'INTERVENTION

En introduisant ce segment de discussion portant sur les facteurs de succès et sur les sources de difficultés dans l'intervention auprès de la clientèle issue de milieux défavorisés, l'animateur a invité les participantes à indiquer d'autres conditions de succès et d'autres sources de difficultés que celles déjà évoquées depuis le début des discussions. Les résultats de ces échanges sont rapportés ici. S'ajouteront aussi, sous le thème portant sur les difficultés, les propos des participantes au sujet des besoins des enfants de milieux défavorisés, qui sont restés sans réponse. La section se termine avec la présentation des quelques pistes d'amélioration suggérées pour améliorer l'intervention auprès de la clientèle issue de milieux défavorisés.

2.7.1 Facteurs de succès

- ▶ Certaines conditions de succès évoquées sont plutôt extérieures aux services de garde :
 - Une allocation suffisante pour permettre de répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés;

On a l'impression que l'allocation, c'est juste un petit bonbon pour bien paraître. Il n'y a pas de volonté claire.

Je pense que le Ministère ne comprend pas ce qu'on fait.
 - La reconnaissance de l'expertise des services de garde par les partenaires du milieu;
 - La présence de tables multisectorielles, axées sur la dynamisation du milieu ou la lutte à la pauvreté à l'échelle locale ou régionale;
 - La stabilité dans la fréquentation des enfants – l'assiduité favorisant une continuité dans le travail avec l'enfant.
- ▶ Des pratiques et des approches, qui concernent plus directement les services de garde, sont aussi indiquées comme conditions de succès :
 - Un engagement du conseil d'administration à offrir des services adaptés aux enfants issus de milieux défavorisés;
 - Une capacité et des efforts visant à établir un lien de confiance avec les parents et les enfants ciblés;
 - Le respect, l'écoute, la franchise et la transparence dans les relations avec les parents;
 - Une capacité et des efforts pour encourager les parents au changement;
 - La présence et le soutien de personnel spécialisé au sein de l'équipe du service de garde;
 - Quelques-unes affirment qu'une telle présence a des effets sur l'ensemble de l'équipe : « du personnel moins essoufflé ».

- Une dynamique intra-équipe de formation mutuelle, d'accompagnement, d'entraide, de collaboration et de partage de bonnes pratiques;
- Une valorisation de l'échange de bonnes pratiques entre CPE et garderies.

Ce qui est gagnant, il faut que ce soit connu ailleurs. Faut s'inspirer de ce qui se fait ailleurs.

- Le dévouement, l'engagement et la confiance de l'ensemble du personnel;

[...] faut que nos éducatrices épousent notre mission particulière (en faire un défi de recrutement).

- Un partenariat avec des organismes communautaires du milieu;

Chez nous, on a un groupe de quartier qui s'implique sur le terrain : on travaille en lien direct (avec les partenaires institutionnels et communautaires).

- Des efforts visant à combattre les préjugés de l'ensemble des parents qui utilisent le service de garde.

2.7.2 Sources de difficultés

- ▶ Dans une majorité de groupes, on évoque la complémentarité avec les ressources de santé et de services sociaux (ce point a été traité à la section 2.5 de ce rapport).
- ▶ Les réticences, le déni ou la fuite des parents sont évoqués par plusieurs participantes dans une majorité de groupes.

Il y a une réticence des parents à être ciblés et étiquetés dans le réseau de la santé et des services sociaux (un obstacle à la référence des enfants).

Faut convaincre le parent que c'est l'enfant qui va être gagnant.

Des fois, les parents fuient. Ils ont des afficheurs et ne répondent pas. Des fois, ce sont les grands-parents qui me rappellent pour relayer le message aux parents.

- ▶ Dans plusieurs groupes, on déplore ne pas avoir assez de ressources pour répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés.

Quand on est dans une petite poche de pauvreté, on n'est pas capable de répondre aux besoins.

(avec les moyens pour une éducatrice spécialisée qui n'est qu'à temps partiel) On n'a pas l'enveloppe qui nous permet de travailler assez et de bien consigner les évolutions.

[...] quand on est au niveau 1 – de l'allocation – on ne peut pas.

On est un petit CPE avec des petits revenus : on n'arrive pas à embaucher des ressources spécialisées; on doit se limiter à de la libération des éducatrices.

- ▶ Quelques-unes soulignent également que, dans leur milieu, plusieurs autres enfants de familles défavorisées pourraient profiter d'un soutien et d'interventions dans leurs installations, mais qu'elles n'ont pas suffisamment de ressources pour les accueillir.
- ▶ Quelques-unes mentionnent aussi que les budgets disponibles limitent le recours aux services privés pour compenser le manque de disponibilité des services d'orthophonie dans le RSSS :
 - Dans un groupe, on ajoute que le manque de capacité à soutenir les parents est aussi une difficulté. Certaines l'associent à une disponibilité réelle du personnel, d'autres aux compétences du personnel pour soutenir et conseiller les parents;
 - À noter que, dans un groupe, on se pose une question de principe : Est-ce que le soutien aux parents relève de la mission d'un CPE ou d'une garderie?

Notre mission, c'est de donner un service éducatif et de garde. Nous sommes devenues des genres de boîtes où il faut être polyvalent et offrir tous les services possibles à ces familles. Notre milieu n'est pas formé pour ça, ni pour diriger, encadrer et conseiller les parents.

- ▶ La stabilité et la continuité dans les actions et les interventions pertinentes constituent d'importants défis pour la majorité des participantes. Deux obstacles principaux sont indiqués :

- Dans une majorité de groupes, plusieurs participantes estiment que l'imprévisibilité de l'allocation (variation d'une année à l'autre) représente une importante difficulté;

Ça n'a pas de sens avec la clientèle qu'on a. On veut offrir un service constant. Des fois je la perds, des fois je la gagne. L'année que je l'ai gagnée, je ne le savais pas, ce qui fait que je l'avais pas mise dans mes prévisions budgétaires.

- Dans la moitié des groupes², on évoque spontanément le fait que l'allocation est confirmée trop tard dans l'année.

Le pourcentage est fixé sur l'année : c'est problématique parce qu'on reçoit l'allocation après.

- ▶ Notons que l'instabilité dans le financement est constatée, en particulier, pour les services de garde qui se situent près des bornes des échelons. Cette instabilité est en conséquence évitée par les établissements qui, d'année en année, accueillent une proportion importante d'enfants dont les parents bénéficient de l'ECP (supérieure à 20 %).

²Notons que le Ministère calcule à trois reprises la subvention annuelle de fonctionnement des services de garde (qui comprend, entre autres, l'allocation pour les services de garde recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé), afin de prendre en considération les données les plus récentes dont il dispose et ainsi rapprocher, en cours d'année, le financement du niveau de dépenses des services de garde. Pour un exercice financier qui s'étend d'avril à mars, le Ministère confirme une subvention prévisionnelle initiale, généralement le 1^{er} juillet, basée sur les rapports financiers vérifiés (RFA) antérieurs de deux années. Puis, il confirme une subvention prévisionnelle révisée, généralement le 1^{er} janvier, basée sur les données des RFA de l'exercice financier antérieur. Enfin, la subvention finale est confirmée lorsque le Ministère dispose du RFA de l'année concernée, soit habituellement au cours de l'exercice financier suivant. Malgré de légers écarts avec la confirmation des sommes à recevoir du Ministère, les services de garde peuvent estimer le montant des allocations qui composeront leur subvention finale au fur et à mesure que l'occupation de leurs places subventionnées se précise en cours d'exercice, puisqu'ils connaissent leur situation et les règles budgétaires.

- ▶ Signalons une difficulté qui n'est mentionnée que par des participantes travaillant en milieu plus rural : le transport. Il s'agirait d'un facteur important ayant des conséquences sur l'assiduité, et conséquemment sur la continuité de la démarche de travail ou d'intervention au profit de l'enfant. L'assiduité et la continuité de l'intervention sont aussi signalées dans au moins deux groupes de milieux urbains. Dans ces cas, on ne l'associe toutefois pas à la question du transport, mais plutôt à des phénomènes comme la fréquentation sporadique et les départs imprévisibles.
- ▶ Sans association significative à des environnements géographiques (milieu urbain ou plus régional/rural), un certain nombre de difficultés sont évoquées par quelques participantes dans un ou deux groupes, notamment :

- Roulement de la clientèle ciblée et départs imprévisibles. Ces situations engendrent notamment des problèmes administratifs;

L'instabilité de cette clientèle; on passe un temps fou à faire faire des visites. Ça vient de Montréal, pis ça repart neuf mois après.

- Abandon des parents concernant leurs responsabilités éducatives;

Une fois qu'ils ont leur place, on a l'impression qu'ils nous disent : Occupez-vous en maintenant.

- Quelques participantes évoquent des problèmes d'essoufflement ou de réticence au sein de leur équipe d'employées;

J'ai du personnel essoufflé ces temps-ci. Les troubles de comportement, c'est majeur chez nous. Ça épuise toute l'équipe.

Au niveau des éducatrices, c'est difficile. Des fois, j'ai entendu : Moi, cet enfant-là, je ne le veux pas.

- Les parents défavorisés auraient tendance à attendre à la dernière minute avant d'inscrire leur enfant sur des listes d'attente.
 - Si ces parents ne bénéficient pas d'une recommandation privilégiée, leur enfant intègre le milieu de garde très tard. Si l'enfant avait des problèmes particuliers, il resterait trop peu de temps pour qu'un plan d'intervention apporte des résultats significatifs avant son passage au milieu scolaire.

2.7.3 Pistes d'amélioration suggérées

- ▶ Voici les principales pistes suggérées par les participantes pour améliorer l'intervention auprès de la clientèle des services de garde issue de milieux défavorisés :
 - Augmenter le budget prévu pour l'allocation;
 - Établir le montant de l'allocation pour quelques années plutôt que sur une base annuelle;
 - Obtenir une volonté claire du gouvernement d'aider les services de garde en milieux défavorisés;

- Valoriser la profession d'éducatrice en service de garde;
- Améliorer la formation du personnel (voir aussi la section 2.6);
- Accroître les exigences pour le recrutement du personnel éducateur;
- Favoriser un meilleur accès au soutien par des spécialistes (voir aussi la section 2.5);
- Fournir des outils d'observation des enfants;
- Réduire davantage le ratio éducatrice/enfants, notamment chez les poupons, pour stimuler le développement des enfants de façon plus précoce.

2.8 COLLECTE DE DONNÉES PAR LE MINISTÈRE

Par ce dernier segment de discussion, on cherchait essentiellement à savoir dans quelle mesure les services de garde pourraient contribuer à améliorer la connaissance du ministère de la Famille et des Aînés à propos des caractéristiques de la clientèle issue de milieux défavorisés fréquentant leur CPE ou leur garderie, de même que l'information sur ses besoins et les interventions retenues pour y répondre. L'animateur sollicitait également des suggestions concernant les modalités d'une éventuelle collecte de données et d'information à cet égard. Il importe de garder à l'esprit que les objectifs regroupés sous ce thème avaient été partiellement couverts dans le cadre d'un autre segment, en l'occurrence celui de la consignation individuelle de l'utilisation de l'allocation et de la discussion subséquente (voir section 2.3). Dans cet autre contexte, plusieurs participantes ont en effet livré de nombreux indices relativement à leur ouverture à fournir des données et à la facilité à cerner de l'information intéressante. Dans la présente section, nous tenons compte des faits saillants pertinents relevant de ces deux segments de discussion.

2.8.1 Des réserves, en général

- ▶ Globalement, la très grande majorité des participantes ont des réserves à propos de leur éventuelle contribution à une collecte de données par le MFA :
 - Un seul des six groupes était plus ouvert à l'idée;
 - Dans les autres groupes, plusieurs participantes ont directement ou indirectement craint un alourdissement de leurs tâches administratives. À leur avis, le temps et les efforts requis pour consigner et fournir des données compromettraient la qualité des interventions concrètes : autant de temps et d'efforts qu'elles ne consacraient pas à travailler auprès des enfants ciblés;
 - Les réserves formulées étaient aussi justifiées par la difficulté des services de garde à fournir des données fiables à ce sujet.

2.8.2 Des réserves à fournir des données sur la clientèle issue de milieux défavorisés

- ▶ La réticence des participantes à consigner et à fournir des données s'avère plus forte en ce qui concerne les données sur les caractéristiques de la clientèle issue de milieux défavorisés qu'en ce qui concerne les besoins et les interventions adoptées pour y répondre :
 - Pour bien apprécier cette réaction, il convient de garder à l'esprit qu'une forte majorité de participantes définissent la clientèle ciblée en fonction de plusieurs autres critères que la seule admissibilité à l'ECP (voir sections 2.1 et 2.4.1 de ce rapport). Les participantes réagissaient donc à ce thème en ayant à l'esprit une diversité de caractéristiques représentatives de la clientèle des enfants issus de milieux défavorisés, qui ne font pas l'objet d'une définition commune.

- ▶ Au-delà de la pression additionnelle en termes de tâches administratives, plusieurs participantes formulent les réserves suivantes :
 - Peu d'intérêt à consigner et à mettre à jour des données sur les revenus des parents;
 - Plusieurs estiment que, pour refléter les réalités socio-économiques des divers milieux, de nombreuses données existent déjà, par exemple la cotation de défavorisation utilisée dans le milieu scolaire. À leur avis, le MFA pourrait fort bien exploiter lui-même ces données, sans faire appel aux services de garde.
- ▶ Au fil de la discussion, plusieurs participantes affirment cumuler des renseignements sur les plans d'intervention et l'évolution de chaque enfant visé – plans de service individualisés (PSI) plus officiels ou plans d'intervention plus officieux :
 - Dans la mesure où les critères d'admissibilité à l'allocation deviendraient plus directement liés à la situation particulière de chaque enfant visé, et dans la mesure où les modes de calcul s'approcheraient d'un prorata par enfant, plusieurs participantes auraient en main les données nécessaires pour mieux informer le MFA à propos de la clientèle;
 - L'alourdissement des tâches administratives pourrait demeurer un obstacle.

2.8.3 Des réserves moins importantes à fournir des données sur les besoins de la clientèle issue des milieux défavorisés et sur les interventions retenues

- ▶ Bien qu'une majorité de participantes aient aussi des réserves à cet égard, la réticence est moins forte concernant la perspective de fournir des données sur les besoins et les interventions financées par l'allocation.
- ▶ Encore une fois, plusieurs participantes craignent la lourdeur administrative qui serait associée à une telle collecte.
- ▶ Pour un certain nombre de participantes, il serait assez réaliste d'alimenter le Ministère sur ces volets d'information :
 - L'exercice préalable concernant l'utilisation de l'allocation (voir section 2.3.1 de ce rapport) nous indique qu'environ la moitié des participantes pourrait assez facilement rendre compte des besoins et des actions ou interventions adoptées.
 - Le niveau d'information recherché influencerait significativement sur la prédisposition des autres participantes. Dans la mesure où les données sollicitées seraient plus qualitatives, plusieurs participantes estiment qu'il serait alors plus facile de transmettre l'information. Par contre, il semble qu'une association des actions et des interventions à des données budgétaires précises serait plus problématique pour plusieurs. Rappelons qu'un certain nombre de participantes ont affirmé que l'allocation était fondue dans le budget général du CPE ou de la garderie.
- ▶ De différentes façons, plusieurs participantes expriment la crainte qu'une telle collecte de données amène éventuellement le MFA à établir le type d'interventions qui pourraient être financées avec l'allocation. Ces participantes ne veulent pas d'une réduction de leur marge de manœuvre dans la détermination des actions et des interventions à mettre en œuvre pour répondre aux besoins de la clientèle issue de milieux défavorisés.

- Quelques-unes insistent sur l'importance de pouvoir s'ajuster à l'évolution des besoins des enfants, des parents et du milieu. Pour ce faire, il leur semble essentiel que le service de garde ait la capacité de prendre les meilleures décisions en tenant compte de sa réalité interne et de celle de son milieu.

On a tous des CA qui voient à ce que nos dépenses aillent aux bons endroits.

- ▶ Notons que quelques participantes ont spontanément exprimé leur réserve concernant l'idée de fournir des données au MFA. Celles-ci affirment qu'il vaudrait mieux que ce soit le Ministère qui se déplace pour venir observer et apprécier ce qui se fait concrètement sur le terrain.
- ▶ Enfin, soulignons que quelques participantes s'inquiètent du fait que les données ainsi collectées sur les besoins et les interventions fournissent un portrait trop partiel de la réalité. Selon elles, l'exposé des besoins serait biaisé parce que l'allocation ne permet pas de répondre à tous les besoins reconnus.

[...] faudrait aussi que je puisse évoquer tout ce qu'on aurait dû pouvoir faire pour répondre aux réels besoins.

Ça ressemble à une reddition dans le sens où l'intervention que tu n'as pas réussi à mettre en place, on ne te la priorisera pas. Ce qu'on a le plus besoin de parler, ce n'est pas tant de ce qu'on réussit à faire que ce qu'on ne parvient pas à faire.

2.8.4 Modalités et fréquence de la collecte de données

- ▶ Dans tous les groupes de discussion, le manque de temps et le peu d'intérêt des participantes à fournir des données n'ont pas favorisé une exploration significative des modalités et de la fréquence souhaitable d'une éventuelle collecte de données par le MFA.
- ▶ Nous retenons une seule observation significative concernant les modalités et la fréquence :
 - Pour limiter la pression sur les tâches administratives, un certain nombre de participantes proposent qu'on introduise quelques questions à ce sujet dans le rapport annuel d'activités, plutôt que de demander un rapport distinct à cet égard.

3. CONCLUSION

Les gestionnaires de services de garde rencontrés dans les groupes de discussion affirment que, dans l'ensemble, la clientèle issue de milieux défavorisés qui fréquente les services de garde n'est pas uniquement composée de familles qui bénéficient de l'ECP. On y trouve aussi, notamment, des parents avec de faibles revenus, avec des emplois précaires ou aux études. Au cours des cinq années qui ont précédé l'évaluation, des changements ont été observés, par les participantes aux groupes de discussion, dans le profil des familles de milieux défavorisés qui ont fréquenté leur service de garde. Plusieurs ont remarqué un rajeunissement important des parents, chez les mères monoparentales en particulier, une croissance du nombre de familles immigrées, plus pauvres qu'auparavant, ainsi qu'une augmentation du nombre de familles recomposées plusieurs fois.

Les principaux besoins observés chez les enfants accueillis ont trait à l'alimentation et à la stimulation, au soutien en orthophonie de même qu'à des interventions pour réduire les troubles de comportement. La nécessité d'intervenir auprès des parents pour les aider à perfectionner leurs compétences parentales et leur estime de soi est jugée incontournable par de nombreuses participantes. Les propos entendus indiquent d'ailleurs que de nombreux efforts sont consentis par les services de garde pour soutenir les parents issus de milieux défavorisés. Toutefois, même si elles reconnaissent le rôle des services de garde à cet égard, certaines participantes se demandent jusqu'à quel point les services de garde doivent intervenir auprès de ces parents. On se questionne alors sur les frontières entre l'intervention qui relève de la mission des services de garde et celle qui relève du réseau de la santé et des services sociaux.

L'étude montre que les besoins des enfants concernés et ceux de leur famille sont variés, de même que les interventions adoptées pour y répondre. Une forte majorité des gestionnaires rencontrés utilisent l'allocation essentiellement pour l'embauche de personnel supplémentaire ou spécialisé. L'allocation est toutefois aussi utilisée à d'autres fins, par exemple pour augmenter le budget de nourriture, pour payer des activités de perfectionnement du personnel ou encore pour permettre aux enfants de milieux défavorisés de participer gratuitement à des activités spéciales du service de garde, qui exigent une contribution financière des parents.

Tel que le stipulent les règles budgétaires des CPE et des garderies, l'allocation bonifie l'allocation de base de manière à aider le service de garde à financer les coûts supplémentaires pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus d'un milieu défavorisé. Dans la gestion de leurs budgets, pour plusieurs, l'allocation accordée pour les enfants issus d'un milieu défavorisé est fondue dans l'enveloppe globale. Principalement pour cette raison, plusieurs participantes ont mentionné qu'il est difficile de fournir des données fiables sur l'utilisation de l'allocation selon diverses catégories de dépenses. Interrogées sur les modalités d'une éventuelle collecte de données récurrentes relativement aux besoins de la clientèle en provenance de milieux défavorisés de même que sur les interventions retenues, plusieurs formulent des réserves, craignant la lourdeur administrative et les difficultés associées à cet exercice. Des réserves tout aussi importantes, et même plus grandes pour certaines, ont été exprimées au regard d'une éventuelle collecte de données sur les caractéristiques de la clientèle.

Un des objectifs de l'étude était de vérifier la perception des gestionnaires de services de garde quant à la pertinence du critère ECP comme indice de défavorisation servant à établir l'admissibilité à l'allocation. Une forte majorité des participantes ont remis en question le choix de ce critère. Plusieurs souhaiteraient que la présence de familles à faibles revenus ou aux études soit aussi prise en considération. Diverses propositions ont été formulées comme solutions de rechange au critère actuel. Toutefois, le consensus est difficile à établir, quelques

suggestions étant avantageuses pour certains services de garde et désavantageuses pour d'autres ou encore jugées nettement plus exigeantes sur le plan administratif.

Les trois niveaux utilisés actuellement pour établir le calcul de l'allocation ont aussi fait l'objet de critiques. Une des principales critiques porte sur la gradation à trois niveaux, plusieurs souhaitant que le nombre de niveaux soit augmenté. Le niveau supérieur établi à plus de 20 %, jugé bien en deçà de la réalité par plusieurs, a aussi suscité de nombreux commentaires.

L'étude aura aussi permis de réaffirmer l'importance de la collaboration entre le réseau des services de garde et celui de la santé et des services sociaux pour favoriser le développement des enfants. Plusieurs témoignent de la précieuse collaboration obtenue, mais bon nombre mentionnent qu'il y place à amélioration et décrivent certaines difficultés éprouvées, dont le manque de ressources. Quelques suggestions ont d'ailleurs été formulées par les participantes pour améliorer la complémentarité des interventions des deux réseaux. Parmi elles, signalons l'accroissement de l'accessibilité aux services d'orthophonie.

Le manque de ressources pour répondre aux besoins de la clientèle venant de milieux défavorisés a été signalé dans plusieurs groupes. En conséquence, les participantes ont suggéré une augmentation du budget consenti pour l'allocation afin d'améliorer l'intervention auprès de cette clientèle.

Les activités de perfectionnement pour améliorer les services internes offerts à la clientèle sont considérées, dans l'ensemble, comme assez accessibles. Certains sujets semblent plus rarement abordés, tels que la sensibilisation à la réalité des milieux défavorisés pour réduire les préjugés ainsi que l'amélioration des connaissances sur les familles dysfonctionnelles et la négligence. Ces thèmes sont reconnus comme sujets d'intérêt pour de futures activités de perfectionnement. Par ailleurs, la formation de base des éducatrices comporterait une certaine faiblesse, selon certaines participantes. Elles suggèrent, en conséquence, que cette formation soit enrichie pour mieux préparer les éducatrices à intervenir auprès des enfants et des parents venant de milieux défavorisés.

En conclusion, même si des critiques ont été formulées relativement à des aspects administratifs de cette mesure financière et aux sommes accordées, les propos entendus permettent de conclure que le soutien financier aide les services de garde à répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés et contribue, en conséquence, au développement et au bien-être de ces derniers. L'étude s'appuyant sur une méthode qualitative de collecte de données, ses résultats ne sont pas représentatifs de l'ensemble des services de garde qui reçoivent cette allocation. La démarche nous a néanmoins permis de mieux connaître la situation vécue par ces services de garde, de cerner les difficultés éprouvées autant que les facteurs de succès pour répondre aux besoins de cette clientèle, et de fournir des éléments de réflexion au Ministère relativement aux changements qui pourraient être apportés à cette mesure d'aide financière.

ANNEXE I

**Exemple de calcul de l'allocation
pour une installation de CPE recevant
des enfants issus d'un milieu défavorisé**

Exemple de calcul de l'allocation pour une installation de CPE de 60 places ou de 80 places recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé, selon les trois niveaux de l'allocation, pour l'année 2007-2008

DESCRIPTION	CPE - Installation de 60 places	CPE - Installation de 80 places
Places 0-17 mois annualisées	10	10
Places 18-59 mois annualisées	<u>50</u>	<u>70</u>
Total des places annualisées	60	80
Taux d'occupation 0-17 mois	100 %	100 %
Taux d'occupation 18-59 mois	100 %	100 %
Taux d'occupation global	100 %	100 %
Nombre de jours de garde dans l'année	261	261
Jours d'occupation 0-17 mois	2 610	2 610
Jours d'occupation 18-59 mois	<u>13 050</u>	<u>18 270</u>
Total des jours d'occupation 0-59 mois	15 660	20 880
Barèmes pour frais de garde et d'éducation 2007-2008		
0-17 mois	54,25 \$	54,25 \$
18-59 mois	35,25 \$	35,25 \$
Frais associés aux locaux moyens et barème pour frais généraux 2007-2008		
Frais liés aux locaux moyens/places annualisées	813,66 \$	813,66 \$
Barèmes frais généraux/places annualisées, pour les 60 premières places	2 135,10 \$	2 135,10 \$
Barèmes frais généraux/places annualisées pour les places additionnelles aux 60 premières	1 387,85 \$	1 387,85 \$
Dépenses admissibles		
Frais liés aux locaux	48 820 \$	65 093 \$
Frais généraux	<u>128 106 \$</u>	<u>155 863 \$</u>
Total des frais liés aux locaux et des frais généraux	176 926 \$	220 956 \$
Frais de garde et d'éducation		
0-17 mois	141 593 \$	141 593 \$
18-59 mois	<u>460 013 \$</u>	<u>644 018 \$</u>
Total des frais de garde et d'éducation	601 605 \$	785 610 \$
Total des dépenses admissibles	778 531 \$	1 006 566 \$
Allocation accordée à l'installation de CPE recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé si :		
Nombre de jours ECP inférieur à 5 % du total des jours d'occupation 0 % x dépenses admissibles	- \$	- \$
Nombre de jours ECP entre 5 % et 9,99 % du total des jours d'occupation 2,3 % x dépenses admissibles	17 906 \$	23 151 \$
Nombre de jours ECP entre 10 % et 20 % du total des jours d'occupation 4,6 % x dépenses admissibles	35 812 \$	46 302 \$
Nombre de jours ECP supérieur à 20 % du total des jours d'occupation 6,9 % x dépenses admissibles	53 719 \$	69 453 \$

ANNEXE II

Localisation des groupes et profil des participantes

Localisation des groupes

	Date de la rencontre	Lieu de la rencontre	Nombre de participantes
Groupe 1	3 février 2009	Québec	8
Groupe 2	4 février 2009	Québec	10
Groupe 3	10 février 2009	Montréal	7
Groupe 4	11 février 2009	Montréal	8
Groupe 5	17 février 2009	Trois-Rivières	8
Groupe 6	18 février 2009	Trois-Rivières	9
Total			50

Profil des participantes

Profil des participantes	Groupe 1 (n 8)	Groupe 2 (n 10)	Groupe 3 (n 7)	Groupe 4 (n 8)	Groupe 5 (n 8)	Groupe 6 (n 9)
Gestionnaire de						
CPE	8	7	5	5	8	9
Garderie	--	3	2	3	--	--
Ratio de jours d'occupation :						
5 % à 10 %	2	9	3	4	6	2
Plus de 10 à 20 %	3	1	2	2	--	4
Plus de 20 %	3	--	2	2	2	3

ANNEXE III

Guide de discussion

Évaluation de l'allocation pour un centre de la petite enfance ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé

GUIDE DE DISCUSSION

Contexte de l'évaluation : L'allocation pour un service de garde recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé est une mesure de soutien financier qui existe depuis de nombreuses années (1994-1995), mais très peu d'information est disponible sur l'utilisation qui en est faite, sur la clientèle qu'elle permet de rejoindre et sur sa pertinence.

Par ailleurs, on sait que des critiques ont déjà été formulées à propos des critères d'admissibilité et du calcul de la subvention. Quelles sont les forces et les limites des critères d'admissibilité et du mode de calcul actuel? Voilà le contexte dans lequel se situe cette évaluation.

Les objectifs poursuivis

- ▷ **Objectif 1** : Décrire la clientèle issue de milieux défavorisés qui est rejointe ainsi que l'utilisation des sommes consenties grâce à l'allocation pour un CPE ou une garderie recevant des enfants issus d'un milieu défavorisé.
- ▷ **Objectif 2** : Décrire les perceptions des services de garde et des spécialistes dans le domaine concernant la pertinence de l'allocation.
- ▷ **Objectif 3** : Décrire les difficultés éprouvées et les facteurs de succès liés au soutien accordé par les services de garde aux enfants issus de milieux défavorisés et dégager des pistes d'amélioration, s'il y a lieu.
- ▷ **Objectif 4** : Préciser les modalités à prévoir pour colliger, sur une base récurrente, les données sur la clientèle visée par cette mesure financière et sur les principales catégories de dépenses liées à l'allocation.

Introduction

10 min

Présentation de l'animateur et mot de bienvenue

Brève explication de la démarche – durée, enregistrement et consentement des participantes, confidentialité, observatrices, etc.

Rôle de l'animateur et des participantes – importance de la participation, pas de mauvaises réponses, honnêteté, réponses spontanées, etc.

Contexte et objectifs de la rencontre (voir textes qui précèdent)

Questions des participantes avant de débiter

Présentation des participantes : prénom, nombre d'années d'expérience à titre de gestionnaire dans le service de garde, type de service de garde (CPE ou garderie) et nom du service de garde.

1- La clientèle

20 min

Dans votre service de garde, lorsque vous parlez d'une clientèle issue d'un milieu défavorisé, à qui faites-vous référence ou de qui est-il question plus précisément? Quelles sont les caractéristiques de cette clientèle?

Quels sont les principaux besoins de cette clientèle?

Note à l'animateur : Par exemple, l'origine ou les caractéristiques sociales des parents – prestataires de l'aide sociale, familles monoparentales, parents étudiants, familles immigrantes, etc. – ou problèmes vécus par l'enfant – violence, négligence, retard de développement, etc.

On ne fait pas uniquement référence à la clientèle qui bénéficie d'une place ECP (exemption de contribution parentale), mais à l'ensemble de la clientèle que le service de garde croit issue d'un milieu défavorisé.

Au cours des cinq dernières années, avez-vous observé des changements significatifs chez la clientèle issue de milieux défavorisés de votre service de garde, concernant :

- ses caractéristiques (précisez lesquelles)?
- ses besoins (précisez lesquels)?

Vous savez probablement que **l'allocation pour enfants issus de milieux défavorisés** accordée aux services de garde est établie en fonction de la proportion de jours d'occupation des enfants dont les parents sont admissibles à une exemption de contribution parentale, ce qu'on appelle une place ECP. Diriez-vous que la clientèle de milieux défavorisés à laquelle vous offrez des services, avec cette allocation, est constituée uniquement des enfants avec une place ECP ou si vous rejoignez aussi d'autres enfants? Expliquez.

En vous référant à votre définition de la clientèle de milieux défavorisés, actuellement, quelle est la proportion d'enfants issus de milieux défavorisés dans votre service de garde, et parmi ces enfants que vous considérez de milieux défavorisés, quelle est la proportion d'enfants qui bénéficient de l'ECP?

2- Utilisation de l'allocation

25 min

Depuis combien d'années votre service de garde reçoit-il l'allocation pour enfants de milieu défavorisés? Le montant de la subvention accordée a-t-il fluctué dans le temps? Si oui, comment?

- EXERCICE -

J'aimerais que vous preniez maintenant quelques minutes pour indiquer par écrit les principales catégories de dépenses effectuées GRÂCE À L'ALLOCATION en 2007-2008 et les sommes approximatives consacrées à cet effet.

DISTRIBUTION DE LA GRILLE (Utilisation de l'allocation en 2007-2008)

Note à l'animateur : *Les participantes auront été invitées, au moment de la confirmation de leur participation, à réfléchir aux principales utilisations de l'allocation pour se préparer à la discussion à ce sujet.*

Retour sur l'exercice (synthèse des principaux types de dépenses)

Obtenir les commentaires des participantes

Si elles ont réussi à établir des montants et des pourcentages, à quel point ces données sont-elles fiables?

Si elles n'ont pas réussi, pourquoi? Qu'est-ce que ça prendrait pour qu'elles soient capables de le faire?

Est-ce possible, pour les services de garde, de distinguer les dépenses faites grâce à l'allocation de celles couvertes par la subvention de base? Expliquez.

Pour les services de garde qui reçoivent l'allocation depuis plusieurs années, est-ce que les types de dépenses effectuées avec l'allocation sont demeurés à peu près les mêmes d'une année à l'autre ou ont-ils changé avec le temps? Expliquez.

Pour terminer l'étude de ce thème, qu'elle est la principale utilisation de l'allocation (champ d'intervention) privilégiée auprès de cette clientèle, par votre service de garde, au cours des années?

3- Pertinence de l'allocation

25 min

Vous avez déjà décrit (*ou tenté de le faire*) l'utilisation que vous faites de la subvention. Pouvez-vous préciser maintenant à quels besoins des enfants cette allocation permet de répondre?

Est-ce que des interventions que vous menez auprès de cette clientèle ont déjà été évaluées?

Si oui, quels en sont les résultats?

Outre les résultats d'évaluation que vous venez de mentionner (le cas échéant), quels sont les indices qui vous permettent de croire que des interventions réalisées grâce à cette allocation ont eu des effets positifs?

Note à l'animateur : *Exemples d'indices : diminution des problèmes langagiers, diminution de comportements agressifs chez l'enfant, meilleure relation parents/enfants ou parents/éducatrices, etc. Ne pas lire.*

Est-ce que vous utilisez d'autres moyens, non financés par l'allocation, pour répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés? Si oui, lesquels?

Est-ce que certains besoins des enfants de milieux défavorisés sont restés sans réponse? Si oui, lesquels et pourquoi?

Quelles sont les actions prioritaires à mettre en place pour aider les enfants de milieux défavorisés?

De façon générale, dans quelle mesure jugez-vous que l'allocation permet d'aider les services de garde à offrir des services adéquats et suffisants à la clientèle de milieux défavorisés?

Quels services devraient être abandonnés par votre service de garde si l'allocation n'existait pas?

4- Pertinence des critères d'admissibilité et mode de calcul de l'allocation **20 min**

Pouvez-vous décrire, de façon générale, les critères d'admissibilité et le mode de calcul retenu pour établir la subvention qui vous est accordée?

Note à l'animateur : La règle budgétaire est la suivante. **Ne pas lire. La consulter au besoin.**

Cette allocation vient bonifier l'allocation de base d'une installation (ou de la garderie) de manière à aider le CPE (ou la garderie) à financer les coûts supplémentaires (baisse de ratio, ajout de personnel, etc.) pouvant résulter de la présence d'un nombre important d'enfants issus de milieux défavorisés.

Norme d'allocation : L'allocation correspond à :

- ▷ **2.3 %** du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation (ou de la garderie) lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est d'au moins 5 %, sans excéder 10 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins; ou
- ▷ **4.6 %** du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation (ou de la garderie) lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 10 %, sans excéder 20 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins; ou
- ▷ **6.9 %** du total de la dépense admissible à l'allocation de base de l'installation (ou de la garderie) lorsque la proportion des jours d'occupation ECP est supérieure à 20 % du total des jours d'occupation des enfants de 59 mois ou moins.

S'ajoute, le cas échéant, un montant égal à la réduction nette appliquée à l'installation (ou à la garderie) au titre de l'optimisation des services (performance).

L'allocation accordée est actuellement établie en fonction de la proportion de jours d'occupation des enfants dont les parents sont admissibles à une exemption de contribution parentale (ECP). L'allocation est graduée de la manière suivante : (présentation du tableau suivant)

Gradation de l'allocation

- ▷ Aucune allocation si moins de 5 % des jours sont occupés par des enfants ECP;
- ▷ Niveau inférieur d'allocation si 5 % à 10 % des jours sont occupés par des enfants ECP;
- ▷ Niveau moyen d'allocation si plus de 10 % jusqu'à 20 % inclusivement des jours sont occupés par des enfants ECP;
- ▷ Niveau supérieur d'allocation si plus de 20 % des jours sont occupés par des enfants ECP.

Que pensez-vous de cette gradation? À votre avis, cette gradation entraîne-t-elle des effets positifs ou négatifs? Lesquels?

Les trois niveaux d'allocation sont équivalents à des pourcentages du total des dépenses admissibles à l'allocation de base : le niveau inférieur équivaut à 2,3 % de la dépense admissible, le niveau moyen, à 4,6 % et le niveau supérieur à 6,9 % (présenter le tableau illustrant le propos). Que pensez-vous de ce mode de calcul?

Avez-vous des suggestions pour améliorer les règles d'admissibilité et la façon d'établir le montant de la subvention?

5- Complémentarité des services avec le réseau de la santé et des services sociaux 15 min

Nous souhaitons maintenant aborder la question de la complémentarité des services dans l'intervention auprès des enfants issus de milieux défavorisés.

Note à l'animateur : Au sujet de la collaboration entre les deux réseaux, il est fort probable que des répondants mentionnent les protocoles CSSS-service de garde (ou CLSC-CPE). Il s'agit des ententes entre services de garde et CSSS pour favoriser l'échange de services entre les deux parties, notamment grâce à la réservation par le service de garde de places pour accueillir des enfants suivis au CSSS et, par ailleurs, grâce à l'offre par le CSSS de services de santé et sociaux aux enfants qui fréquentent le service de garde.

Comment jugez-vous la complémentarité entre les services du réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) et ceux de votre service de garde destinés aux enfants issus de milieux défavorisés? Quels sont les points forts et les points faibles de cette complémentarité?

Quelles sont les modalités gagnantes de la collaboration entre les deux réseaux (santé et services sociaux/services de garde)?

Quels sont les besoins d'intervention les plus importants qui exigent une complémentarité des services entre les deux réseaux?

Y a-t-il des situations où les services du réseau de la santé et des services sociaux sont insuffisants pour les enfants issus de milieux défavorisés qui fréquentent les services de garde? Lesquelles? Quelles sont les conséquences de l'insuffisance de ces services (**Note à l'animateur** : Par exemple les services assumés par le service de garde, les besoins laissés sans réponse, etc.).

Comment la complémentarité entre les services du réseau de la santé et des services sociaux et ceux du réseau des services de garde pourrait-elle être améliorée pour répondre aux besoins de la clientèle issue de milieux défavorisés?

6- Formation et perfectionnement

8 min

Est-ce que le personnel de votre service de garde a facilement accès à des activités de formation et de perfectionnement pour améliorer son intervention auprès de la clientèle issue de milieux défavorisés? Expliquez.

Quels sont, selon vous, les sujets prioritaires en matière de formation et de perfectionnement, qui permettraient de mieux répondre aux besoins des enfants issus de milieux défavorisés?

Avez-vous d'autres suggestions à formuler pour améliorer les activités de formation et de perfectionnement dans ce domaine?

7- Autres sources de succès et de difficultés

5 min

Nous venons de parler de la complémentarité des services et des possibilités de formation et de perfectionnement qui peuvent constituer des sources de succès de l'intervention auprès de la clientèle qui nous intéresse.

Quelles sont, selon vous, les autres sources de difficultés dans l'intervention auprès de cette clientèle?

Et quelles sont, selon vous, les autres sources de succès dans l'intervention auprès de cette clientèle?

Avez-vous d'autres suggestions à faire pour améliorer l'intervention auprès de cette clientèle?

8- Une meilleure connaissance de la clientèle

2 min

Le Ministère souhaite améliorer sa connaissance de la clientèle issue de milieux défavorisés qui fréquente les services de garde et des interventions retenues auprès d'elle.

Quelles seraient les données disponibles et fiables dans votre service de garde à ce sujet?

Selon vous, quelles sont les données les plus pertinentes pour dresser un bon portrait de la clientèle (issue de milieux défavorisés qui fréquente les services de garde) et des interventions retenues?

Avez-vous des suggestions à formuler sur les modalités de collecte des données à prévoir, par exemple sur les outils, la fréquence, le moment de la collecte auprès des services de garde?

Conclusion

3 min

Souhaitez-vous faire d'autres remarques sur l'intervention auprès de la clientèle issue de milieux défavorisés ou sur l'allocation qui est versée aux services de garde?

Rétroaction avec les observatrices et mot de remerciement

2 min

Durée totale : ± 150 min

ANNEXE IV

**Formulaire utilisé pour l'exercice
de consignation individuelle
de l'utilisation de l'allocation**

Groupe _____

UTILISATION DE L'ALLOCATION

Utilisation de l'allocation en 2007-2008	Sommes approximatives consacrées (\$)	% de l'allocation*
Rémunération d'un (e) orthophoniste		
Rémunération d'un (e) psychologue		
Rémunération d'un (e) travailleur (se) social (e)		
Rémunération d'un (e) éducateur (trice) spécialisé (e)		
Rémunération d'autres personnels		
Diminution du ratio éducatrice/enfant		
Formation et perfectionnement du personnel éducateur		
Formation et perfectionnement des autres personnels		
Libération du personnel pour la préparation de plans de services		
Participation du personnel à des tables de concertation avec des partenaires		
Autres dépenses associées au personnel ou aux personnes-ressources. <u>Précisez S.V.P.</u>		
Matériel et équipement		
Aménagement		
Ateliers à l'intention des parents		
Soutien des enfants sur le plan alimentaire (déjeuner, collation, dîner)		
Paiement des frais de participation des enfants à des activités ou à des sorties spéciales		
Autres dépenses. <u>Précisez S.V.P.</u>		
Total :	\$	100 %

* Attention, le % total doit être égal à 100.